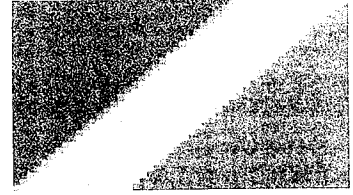




**Programme des  
Nations Unies pour le  
Développement (PNUD)**



**Gouvernement de la  
République du Congo**

**« Programme d'appui à la bonne gouvernance »**

## « Programme d'appui à la bonne gouvernance »

Conformément au nouveau Cadre de Coopération de Pays pour 2004-2007, le PNUD se propose de soutenir cet engagement à travers l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme d'appui à la bonne gouvernance pour consolider le processus démocratique et l'Etat de droit pour un développement durable au Congo.

A cet effet, le présent Programme d'Appui à la Bonne Gouvernance s'articule autour de deux axes :

- l'appui à la réalisation, à travers quatre composantes, d'actions prioritaires devant faciliter l'atteinte des objectifs poursuivis en matière de bonne gouvernance;
- l'appui, à travers une cinquième composante, à la formulation d'un Programme National de Bonne Gouvernance devant servir de cadre de référence pour les actions à mener dans ce domaine, ainsi que pour l'assistance attendue des divers partenaires au développement intéressés.

Ainsi, les cinq composantes du Programme sont les suivantes :

- « Renforcement de la gouvernance démocratique », par un appui au Parlement, aux nouvelles institutions démocratiques et aux organisations de la société civile impliquées dans la promotion de la gouvernance et des droits humains ;
- « Renforcement de la gouvernance administrative », par un appui au renforcement de la concertation et de la coordination interministérielles, à l'amélioration du fonctionnement de l'administration et à la lutte contre la fraude et la corruption ;
- « Renforcement de la gouvernance locale », par un appui au processus de décentralisation et au développement local.
- « Amélioration de la gouvernance économique », par un renforcement des capacités nationales de gestion économique et financière et un appui au développement du secteur privé ;
- « Appui à l'élaboration d'un programme cadre national de bonne gouvernance ».

Les thèmes transversaux que sont l'approche genre, le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) et la lutte contre le VIH/SIDA, sont intégrés dans les activités des cinq composantes « verticales ».

## PAGE DE SIGNATURE

Date :

Pays : République du Congo

Effet(s) de l'UNDAF et indicateur(s): (L'UNDAF pas encore disponible)

(Relier à l'effet de l'UNDAF; en l'absence d'UNDAF, laisser en blanc)

Effet(s) escompté(s)/Indicateur(s) :

- les structures représentatives nationales sont renforcées dans leurs capacités ;
- l'Etat de droit est consolidé ;
- le professionnalisme de la presse est renforcé ;
- la culture de paix et les principes démocratiques sont développés et font l'objet d'une large vulgarisation ;
- les ONGs sont plus opérationnelles ;
- l'accessibilité de la justice est renforcée ;
- l'intégrité et la transparence dans la gestion publique sont renforcées;
- l'administration publique est efficace et efficiente ;
- la cohésion de l'action publique est renforcée ;
- les structures locales sont renforcées dans leurs capacités de bonne gouvernance ;
- des plans de développement local sont élaborés par les collectivités locales avec la participation effective des populations ;
- les capacités des services chargés du cadrage macro-économique et la gestion financière et budgétaire sont renforcées ;
- les relations secteur public/secteur privé sont renforcées ; le secteur privé connaît un début de développement harmonieux et sa compétitivité est améliorée ;
- le programme cadre national de bonne gouvernance est formulé de manière participative et coordonnée,
- les capacités des partis et associations politiques, pris individuellement et collectivement, à jouer leur rôle dans la construction nationale et la consolidation de l'Etat de droit sont renforcées

(Effets du PP liés aux but et ligne de service du CRS/CFP)

Produit(s) escompté(s)/Indicateurs(s):

(Produits du PP liés aux but et ligne de service du CRS/CFP)

Partenaire chargé de la mise en œuvre : Secrétariat Général du Gouvernement

(Institution désignée/Organisation d'exécution)

Autres partenaires : FENU, Entreprise Africa, Centre sous-régional des Nations Unies pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique Centrale,

(précédemment organisations chargées de l'exécution)

Période du programme :	2005-2007
Composante du programme :	
Titre du programme :	Appui à la Bonne Gouvernance
Numéro du programme :	00034769
Durée du programme:	3 ans
Modalité de gestion :	Exécution Nationale (NEX)
Budget Total	3 899 641 USD

Approuvé par le Secrétaire Général du Gouvernement: \_\_\_\_\_

Approuvé par le Ministre d'Etat, Ministre du Plan,  
de l'Aménagement du Territoire,  
de l'Intégration Economique et du Népad: \_\_\_\_\_

Approuvé par le Représentant Résident du  
Programme des Nations Unies pour le Développement  
(PNUD): \_\_\_\_\_



*Agh. S.*  
*Aurélien Agbononci*

26 AVR 2005

## I - Contexte

### I.1. Situation générale du pays

La République du Congo est située à cheval sur l'équateur en Afrique centrale et s'étend sur 342.000 Km<sup>2</sup>. La République du Congo était considérée, jusqu'à la fin des années 1980, comme la principale porte d'entrée et de sortie de l'Afrique Centrale. En 2000, sa population était estimée à 2.854.000 habitants avec 51% de femmes et 49% d'hommes. Le taux annuel de croissance démographique était estimé à 3,2% au cours des années 90. Elle est en majorité urbaine (66%) et se trouve concentrée dans la partie sud du pays (plus de 80%). La densité moyenne de la population est estimée à 8,4 habitants au km<sup>2</sup>.

Pendant les années 90, le PIB a évolué au rythme moyen annuel de -0,2% contrairement à la décennie précédente où le taux annuel moyen a été de 3,3.

L'activité économique du pays est dominée par le secteur pétrolier, qui compte pour environ 50% du PIB, 70% de revenus de gouvernement, et 80 % d'exportations.<sup>1</sup> Le secteur non-pétrolier se compose d'un mélange de la sylviculture, de l'agriculture traditionnelle, des services, et d'une administration publique relativement grande. Les forêts du Congo, qui couvrent environ 60% du pays, représentent moins de 5 pour cent du PIB mais constituent presque les deux-tiers des exportations non-pétrolières. Actuellement, l'agriculture n'occupe qu'une place réduite dans l'économie. Le Congo cultive 400 000 hectares, soit 1,2% de la surface totale du pays et 4,9% des superficies cultivables. Les importations d'alimentation, qui ont augmenté significativement depuis les années 80, représentent environ un tiers des importations totales.

Au cours de la décennie 90, trois conflits successifs et intenses ont détruit les équipements productifs, ont déplacé des milliers d'individus, et ont fortement fragilisé le tissu social et le système économique. Les indicateurs économiques et sociaux clef reflètent les dommages infligés par des années de conflit : le PIB per capita en 2003 était d'environ 70% de son niveau en 1984, et se trouvait au tour de 700 Dollars des EU (estimation 2002). Le Rapport National sur le Développement Humain 2002<sup>2</sup> signale qu'entre 1997 et 1999, un congolais sur trois a été déplacé avec pour conséquence, la perte des biens meubles et immeubles ; 70 % des personnes déplacées ont souffert de malnutrition ; plus de 50 % des structures médicales et 60% environ des moyens de production ont été détruits ; des milliers de femmes et d'enfants ont été victimes de violences diverses dans les localités touchées par les conflits. Le rapport sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement de la République du Congo<sup>3</sup>, indique que la pauvreté monétaire touche la plus grande partie de la population congolaise aussi bien en ville que dans les zones rurales. L'incidence de pauvreté (proportion des personnes pauvres) se situe autour de 50%. Le revenu moyen des Congolais s'est dégradé d'environ 3,4% par an en moyenne. L'indicateur de développement humain (IDH) est passé de 0,538 en 1990 à 0,494 en 2002, le classant au 144<sup>ème</sup> rang mondial sur 177 pays<sup>4</sup>. L'espérance de vie à la naissance est passée de 52,1 ans en 1990 à 48,5 ans en 2001. Le taux net de scolarisation dans le primaire a diminué de 81,6% en 1990 à 77,9% en 2002, mais a connu une amélioration au cours des dernières années. Le taux de prévalence du VIH/Sida est de 4,2%.

Pour relever les défis, les autorités ont préparé un Document Intérimaire de Stratégie de Réduction de la pauvreté (DSRP-I), qui guide la lutte contre la pauvreté et aide la République du Congo à avancer vers les objectifs du Millénaire pour le Développement. Les objectifs de la stratégie sont doubles : stimuler la croissance économique et favoriser le développement pro-pauvre.

<sup>1</sup> Republic of Congo: Selected Issues and Statistical Appendix, International Monetary Fund Country report No. 4/231, July 2004.

<sup>2</sup> Rapport national sur le développement humain 2002 – République du Congo

<sup>3</sup> Rapport sur les objectifs du millénaire pour le développement 2004 – République du Congo

<sup>4</sup> Rapport mondial sûr le développement humain 2004

## I.2. Cadre politique et institutionnel

Depuis le début des années 90, la République du Congo a mis fin au monopartisme qui prédominait depuis 30 ans et, à la faveur de la Conférence Nationale Souveraine, s'est engagée dans un processus de démocratisation ayant abouti à l'adoption d'une première Constitution démocratique en 1992. La démocratie naissante a cependant été mise à rude épreuve dès après l'élection présidentielle de 1992 et des troubles récurrents ont émaillé la situation socio-politique du pays, notamment en 1993, 1994 et 1997.

La Constitution de 1992 a été suspendue à l'issue de la guerre de 1997 et un Acte Fondamental adopté pour assurer la transition. De nouvelles tensions internes ont enlisé le processus et mené à une nouvelle guerre civile à la fin de l'année 1998. Un accord de cessation des hostilités signé le 29 décembre 1999 et un Dialogue National ont abouti en 2001 à l'adoption du texte de la Convention nationale pour la paix et la reconstruction et la mise en place d'une structure de transition. Une nouvelle Constitution a finalement été élaborée et adoptée par référendum populaire le 20 janvier 2002, qui confirme les orientations démocratiques adoptées en 1991 et pose les bases de l'Etat de droit voulu par les Congolais.

Les élections présidentielles, législatives, municipales, régionales et sénatoriales aboutissent à l'installation effective des institutions de la République à la fin de l'année 2002.

Cette nouvelle Constitution organise une République dotée :

- **d'un pouvoir exécutif** exercé par le Président de la République élu à la majorité absolue des suffrages exprimés, en un ou deux tours, pour un mandat de sept ans renouvelable une fois. Chef suprême des armées, il est également chef de l'exécutif ; il nomme et révoque les ministres qui ne sont responsables que devant lui,
- **d'un pouvoir législatif** exercé par le Parlement composé de deux chambres : l'Assemblée nationale et le Sénat. Les députés à l'Assemblée nationale sont élus au suffrage universel direct pour un mandat de cinq ans. Les sénateurs sont élus au suffrage indirect par les Conseils des collectivités locales pour un mandat de six ans. Le Parlement exerce le pouvoir législatif et contrôle l'action de l'exécutif. L'initiative des lois appartient concurremment au Président de la République et aux membres du Parlement. Le Président de la République ne peut dissoudre l'Assemblée nationale et l'Assemblée nationale ne peut démettre le Président de la République ;
- **d'un pouvoir judiciaire** indépendant exercé par la Cour Suprême, la Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire, les Cours d'appel et les autres juridictions nationales. Le pouvoir judiciaire statue sur les litiges nés de l'application des lois et règlements. Les membres de la Cour Suprême et les magistrats sont nommés par le Président de la République sur proposition du Conseil Supérieur de la Magistrature. Ils sont inamovibles. Le Conseil Supérieur de la Magistrature, présidé par le Président de la République, est institué pour garantir l'indépendance du pouvoir judiciaire et est chargé de statuer comme conseil de discipline et comme organe de gestion de la carrière des magistrats ;
- **d'une Cour Constitutionnelle** composée de neuf membres nommés par le Président de la République, dont trois par nomination directe, deux sur proposition des présidents de chaque chambre du Parlement et deux sur proposition du Bureau de la Cour Suprême parmi les membres de cette juridiction. Cette cour est chargée du contrôle de la constitutionnalité des lois, des traités et des accords internationaux. Elle veille à la régularité de l'élection du Président de la République, examine les réclamations et proclame les résultats du scrutin ;
- **d'une Haute Cour de Justice** composée de membres émanant de l'Assemblée nationale et du Sénat élus en nombre égal par leurs pairs, et de membres de la Cour Suprême également élus par leurs pairs. Elle est habilitée à juger le Président de la République uniquement en cas de haute trahison. En cas de mise en accusation par le Parlement réuni en congrès et statuant par un vote au scrutin secret à la majorité des deux tiers de ses membres, la Haute

Cour de Justice est également compétente pour juger les membres du Parlement, les ministres et les membres de la Cour constitutionnelle pour des actes qualifiés de crimes ou de délits commis dans l'exercice de leurs fonctions ainsi que les membres de la Cour Suprême ;

- **d'un Conseil Economique et Social**, assemblée consultative chargée de favoriser la concertation entre les diverses catégories socioprofessionnelles, de conseiller l'exécutif et le législatif et de participer à l'élaboration de la politique économique et sociale du pays. Il peut être consulté sur les projets de traités ou d'accords internationaux, les projets ou les propositions de loi, ainsi que sur les projets de décret, en raison de leur caractère économique et social. Il peut être saisi par le Président de la République, le Président de la l'Assemblée nationale ou le Président du Sénat de tout projet de loi, de programme et de plan de développement, à caractère économique et social, à l'exception du budget de l'Etat. Il peut en outre se saisir de tout problème à caractère économique et social ;
- **d'un Conseil Supérieur de la Liberté de Communication**, organe de régulation recouvrant l'ensemble des domaines et métiers de l'information et de la communication. Il émet des avis techniques et formule des recommandations sur les questions touchant aux domaines de l'information et de la communication, sur requête du Gouvernement, de l'Assemblée Nationale, du Sénat, des services de la justice, des citoyens ou de toute autre personne morale. Il fixe les conditions et décide de l'attribution et du retrait des fréquences radio et télévision, de l'attribution et du retrait de la carte d'identité professionnelle et de la suspension ou de l'arrêt d'un programme audiovisuel ou d'une publication non conforme aux dispositions du cahier des charges. Il dispose de la faculté d'auto-saisine et du pouvoir d'infliger des sanctions financières aux organes de presse qui se seraient rendu coupables de violations manifestes et répétées des lois et règlements régissant la liberté de presse et de communication ;
- **d'un Médiateur de la République**, institué par la loi du 31 octobre 1998 est une autorité indépendante chargée de simplifier et d'humaniser les rapports entre l'administration et les administrés sur l'ensemble du territoire national, à travers une délégation générale et des délégations départementales. Il est habilité à recevoir toute requête individuelle de toute personne physique ou morale, qui estime, à l'occasion d'une affaire la concernant, qu'un organisme public n'a pas fonctionné conformément à la mission de service public qui lui est dévolue et peut, par une recommandation, proposer le règlement en équité de ces dossiers ;
- **d'une Commission Nationale des Droits de l'Homme**, organisée par une loi organique de janvier 2003. Il s'agit d'une commission indépendante disposant de la faculté d'auto-saisine, chargée du suivi, de la promotion et de la protection des droits de l'homme. Elle est habilitée à diligenter des enquêtes, soit directement, soit sur les requêtes individuelles ou collectives des citoyens fondées sur la violation des droits de l'homme et des libertés fondamentales, lorsque aucune juridiction n'est saisie ;
- **d'une force publique** composée de la police nationale, de la gendarmerie et des forces armées congolaises ;
- **de collectivités locales**, à savoir les départements et les communes, qui s'administrent librement par des conseils élus dans les conditions prévues par la loi, notamment en ce qui concerne leurs compétences et leurs ressources ;

Cet ensemble constitue les piliers de l'Etat de droit que veut bâtir la République du Congo. Au-delà de cette base, l'engagement politique d'en assurer la viabilité et la pérennité a été très clairement exprimé par ceux qui se sont engagés à gérer les destinées du pays et, en particulier, par le Président de la République qui, dans son programme de la Nouvelle Espérance, détaille en 12 points sa volonté de promouvoir la bonne gouvernance.

### I.3. Atouts

Le Chef de l'Etat a adopté une attitude volontariste pour garantir un fonctionnement transparent et efficace des institutions de la République. Cette volonté a été clairement réitérée lors de son discours sur l'état de la Nation du 14 août 2003, dans lequel il exprimait notamment : « *Les responsables politiques et administratifs, à tous les niveaux, pour sauvegarder des solidarités primitives ou pour conserver des positions politiques, ou encore simplement par complicité active ou passive, en tous les cas toujours intéressés, ne prennent aucune mesure salvatrice face aux actes de sabotage qui sont commis ça et là sous leurs yeux. Personne ne veut s'attaquer aux univers administratifs, véritables refuges de tous les esprits mafieux.*

*Dans un tel contexte, la réforme de l'Etat devient une question de salubrité publique qu'il faut vite traiter au moyen d'une thérapeutique juridique appropriée, sauf si nous voulons cesser d'exister en tant que peuple et dépérir en tant que Nation ».*

Ainsi, l'une des clefs de la réussite de l'objectif d'améliorer la gouvernance que s'est fixé la République du Congo passe, non seulement par une installation effective des nouvelles institutions constitutionnelles, mais aussi par une amélioration de l'appareil administratif et une gestion des ressources orientée vers plus de transparence, d'efficience et d'efficacité.

La création et la mise en place de nouvelles institutions démocratiques, la politique de décentralisation, la réorganisation du Ministère des finances, la poursuite du processus d'élaboration du Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté, l'adoption de recommandations visant à renforcer et structurer la lutte contre la fraude et la corruption, l'intégration de stratégies de promotion féminine, la construction de nouveaux bâtiments pour la justice, la mise en œuvre d'un programme de privatisation, constituent notamment des avancées significatives en matière de bonne gouvernance.

Le nouveau cadre constitutionnel adopté en 2002 offre par ailleurs une ossature juridique destinée notamment à favoriser l'émergence d'une classe politique responsable, d'un secteur privé dynamique et d'une société civile active dans tous les domaines du développement.

La volonté politique d'atteindre des résultats durables, tant en ce qui concerne la paix et la sécurité qu'au plan économique et social, est clairement exprimée et se manifeste dans les diverses initiatives évoquées plus haut.

### I.4. Problèmes

La République du Congo est cependant toujours confrontée à des défis majeurs.

**La gestion des finances publiques** en général et celle des ressources provenant des matières premières en particulier, bien qu'ayant connu des avancées très significatives, souffre toujours d'un relatif manque de transparence.

**La situation sécuritaire** du pays est certes en voie de normalisation, mais des tensions demeurent présentes dans le département du Pool. La problématique de la réinsertion des anciens combattants est encore d'une actualité urgente et le nombre d'armes en circulation demeure préoccupant.

**La situation sociale** s'est dégradée au cours de ces dernières années. Le taux de la population vivant en-dessous du seuil de pauvreté a été estimé à 70 % en 2002/2003. Le taux de scolarisation a chuté de plus de 10 points en 10 ans pour s'établir en 2002 à 62,5 %. Le taux de chômage, en particulier des jeunes, a atteint des proportions alarmantes. Cette situation sociale, qui n'est pas sans influencer fortement l'insécurité, est préoccupante et semble s'aggraver malgré l'avancement du processus de normalisation de la situation politique.

**Les structures politiques** n'ont pas encore atteint un degré de maturité démocratique significatif et l'influence du régime antérieur à 1991 continue à se manifester dans le fonctionnement de l'Etat. Les

partis politiques éprouvent des difficultés à fonctionner comme structures représentatives et à se déterminer dans de réels projets de société. Certains élus souffrent d'un manque de préparation et les ressources humaines, financières et matérielles sont trop limitées.

**Le système judiciaire** est freiné par différents facteurs : l'anachronisme de certains textes de loi qui, pour certains, ne sont pas conformes aux instruments internationaux ratifiés par le pays ; la couverture juridictionnelle de l'ensemble du territoire n'est pas totalement assurée ; les lenteurs des procédures, particulièrement en matière criminelle, qui accentuent le sentiment d'impunité ; la moralité du personnel judiciaire, qui est souvent critiquée ; et les moyens financiers consacrés à la justice, qui sont insuffisants pour lui permettre de remplir sa mission dans l'efficacité et en toute équité.

**Les nouvelles institutions constitutionnelles indépendantes**, ou démocratiques, dont la désignation des membres a été l'objet de certaines critiques, ne bénéficient pas encore des moyens nécessaires à l'accomplissement de leur mandat. Aussi, n'ont-elles pas encore pu démontrer le rôle de premier plan qu'elles sont appelées à jouer.

**Quant à l'administration publique**, elle est soumise à des contraintes qui entravent notablement son fonctionnement. Les missions, attributions et fonctions ne sont pas clairement définies et un manque de rationalité se manifeste dans leur répartition. Les effectifs ne sont pas toujours adaptés aux missions dévolues, entraînant notamment un affaiblissement des processus de prise de décision et une inefficacité des actions. La gestion prévisionnelle du personnel n'est pas une pratique administrative ancrée et les textes régissant la fonction publique demeurent inadaptés ou insuffisamment appliqués. Le système de rémunération est également, dans une certaine mesure, inadapté et le rendement du personnel est très faible. La formation initiale et la formation continue des fonctionnaires souffrent d'un manque d'attention et ne sont pas organisées en bonne adéquation avec les profils des postes, notamment au niveau décentralisé.

En ce qui concerne l'environnement professionnel, les moyens de communication, d'information, de documentation et d'archivage sont désuets et le recours aux nouvelles technologies de l'information est pratiquement inexistant.

Par ailleurs, la réalité de la corruption et de la fraude a été évaluée par l'« Etude sur la corruption et la fraude au Congo » publiée novembre 2003 par le Ministère à la Présidence chargé du Contrôle d'Etat. Il en ressort que 97 % des personnes interrogées reconnaissent son existence et qu'aucun secteur d'activités n'est épargné par le phénomène, les plus touchés étant les régies financières, la police, les tribunaux et l'enseignement. Ce phénomène fragilise le système d'offre de service public, pénalise et insécurise la population et contrarie ainsi considérablement le développement global du pays.

**Enfin, la société civile**, entendue comme composée de regroupements ou associations de citoyens s'organisant dans le cadre de structures à but non lucratif pour des actions de défense d'intérêts communs, de plaidoyer ou de développement, demeure embryonnaire. Certes, le nombre d'organisations qualifiées d'« ONG » est très important (plus de 6,000 associations enregistrées), mais rares sont celles qui proposent des programmes élaborés ou plans d'action, notamment conformément à leur objet social, qui disposent d'une base solide en termes de membres et qui présentent une gestion interne transparente et/ou « démocratique ». De plus, ces structures intègrent difficilement des stratégies de partenariat ou d'intégration/fédération. Enfin, les moyens financiers favorisant l'éclosion de véritables et dynamiques organisations de la société civile sont très limités et rares sont les partenaires au développement leur proposant des financements de renforcement structurel.



## **II. Assistance antérieure et en cours**

Du fait des crises politiques et des guerres successives que le pays a connues, le PNUD a apporté au cours de ces dernières années une assistance ad hoc, organisée par projet. Orientée vers un appui à la consolidation de la paix, cette « approche-projet » de l'assistance du PNUD s'est articulée autour de réponses aux besoins immédiats des populations et d'un appui à la gouvernance démocratique.

A travers ces différents projets, le PNUD a atteint des résultats en matière de sécurité, de relance de services communautaires de base, d'activités génératrices de revenus, de renforcement des institutions parlementaires, de promotion de la justice et des droits humains, de promotion de la femme et de lutte contre le SIDA. En outre, le PNUD a appuyé la publication du premier Rapport National sur le Développement Humain (RNDH) du Congo, ainsi que le lancement du processus d'élaboration du Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP).

Les principaux enseignements tirés lors de la revue à mi-parcours du cadre de coopération actuel, conduite en mars 2003, ont permis d'aboutir, notamment, aux conclusions/recommandations suivantes:

- la nécessité d'adopter une « approche-programme » pour maximiser l'impact de l'assistance du PNUD ;
- la nécessité pour les institutions nationales de s'approprier les démarches afin de pouvoir pérenniser les résultats et effets des projets et actions ;
- le renforcement des capacités nationales en matière de gestion économique et financière;
- la nécessité de consolider le partenariat avec les ONG et associations et d'approfondir le partenariat avec le secteur privé, y compris dans le cadre de la lutte contre le SIDA, de la promotion de la question « genre » et du développement des NTIC.

## **III. Cadre général de coopération du PNUD pour la période 2004-2007**

Un nouveau cadre de coopération du PNUD avec la République du Congo a été défini pour la période 2004-2007, qui se fonde sur les documents stratégiques du gouvernement – DSRP intérimaire, le Plan National de lutte contre la corruption la concussion et la fraude et le Programme de la Nouvelle Espérance – ainsi que sur les orientations du Plan de l'ONU au Congo, tout en tenant compte des préoccupations liées à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement et aux axes stratégiques du NEPAD.

Ainsi, trois axes sectoriels prioritaires ont été retenus : la Gouvernance, la Lutte contre la Pauvreté et la Gestion de l'Environnement et des Ressources Naturelles. Trois autres axes, transversaux, seront en interaction avec ces axes prioritaires. Il s'agit de : la Lutte contre le VIH/SIDA, les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication et les questions du Genre.

Ces axes d'intervention sectoriels, qui doivent faire l'objet de trois programmes distincts, seront aussi interdépendants et développés en maximisant les synergies et partenariats avec la société civile, le secteur privé et les autres bailleurs de fonds et agences d'aide au développement.

## **IV. Bénéficiaires du Programme d'Appui à la Bonne Gouvernance**

Par nature, un programme de gouvernance a une portée générale et bénéficie à la population toute entière. Celle-ci constitue donc le bénéficiaire final, indirect, du présent programme.

L'assistance du PNUD dans le domaine de la gouvernance étant fondée sur les axes d'intervention stratégiques définis dans le Cadre de coopération le liant à la République du Congo, les bénéficiaires directs seront constitués par les institutions et structures concernées par la mise en œuvre des actions relevant de ces axes d'intervention stratégiques.

## V. Composantes du Programme

Conformément aux orientations du Cadre de coopération et à la lumière de discussions/négociations complémentaires, le Programme d'appui à la Bonne Gouvernance s'articule autour de quatre composantes « verticales » : « Gouvernance démocratique », « Gouvernance administrative », « Gouvernance locale » et « Gouvernance économique » et d'une cinquième composante « transversale », « Appui à la formulation d'un Programme Cadre National de Bonne Gouvernance ».

Ces cinq composantes comportent chacune un certain nombre de volets et se présentent ainsi qu'il suit :

- Composante 1 - Gouvernance Démocratique :
  - Volet 1 : Renforcement du Parlement,
  - Volet 2 : Appui aux nouvelles institutions démocratiques,
  - Volet 3 : Renforcement des organisations de la société civile et promotion des droits humains,
  - Volet 4 : Renforcement des capacités des partis politiques et appui à la finalisation du cadre légal sur les partis politiques.
- Composante 2 – Gouvernance Administrative :
  - Volet 1 : Appui à lutte contre la fraude et la corruption et renforcement de la transparence et de l'éthique dans la gestion publique,
  - Volet 2 : Amélioration du fonctionnement de l'administration publique,
  - Volet 3 : Renforcement de la concertation et de la coordination interministérielles.
- Composante 3 – Gouvernance Locale :
  - Volet 1 : Appui au processus de décentralisation,
  - Volet 2 : Appui au développement local.
- Composante 4 - Gouvernance Economique :
  - Volet 1 : Renforcement des capacités nationales de gestion économique et financière,
  - Volet : Appui au développement du secteur privé.
- Composante 5 -Appui à la formulation d'un Programme Cadre National de Bonne Gouvernance :

## VI. Objectifs du Programme et résultats attendus

De manière générale, le présent Programme d'Appui à la Bonne Gouvernance vise à appuyer le processus démocratique et de consolider l'Etat de droit pour un développement durable.

1. Les objectifs immédiats concernent les éléments suivants :

- renforcer les institutions représentatives et démocratiques (parlement, CSLC, CNDH,...) dans l'exercice de leurs mandats ;
- assurer la protection et la promotion des droits humains ;
- renforcer l'accès au droit des populations
- appuyer la lutte contre la fraude et la corruption ;
- appuyer la coordination interministérielle ;
- améliorer l'efficacité et l'efficience des services publics ;
- développer le recours aux nouvelles technologies de l'information;
- améliorer les capacités de gestion des collectivités décentralisées ;
- renforcer les capacités nationales de pilotage et de gestion de l'économie ;

- aménager des espaces de concertation avec le secteur privé pour assurer son développement ;
- appuyer la formulation d'un programme cadre national de bonne gouvernance.

Ce Programme de Bonne Gouvernance entend contribuer largement à l'atteinte des effets suivants :

- les structures représentatives nationales sont renforcées dans leurs capacités ;
- l'Etat de droit est consolidé ;
- le professionnalisme de la presse est renforcé ;
- la culture de paix et les principes démocratiques sont développés et font l'objet d'une large vulgarisation ;
- les ONGs sont plus opérationnelles,
- l'accessibilité de la Justice est renforcée ;
- le statut des partis et associations politiques est renforcé,
- l'intégrité et la transparence dans la gestion publique sont renforcées ;
- l'administration publique est efficace et efficiente ;
- la cohésion de l'action publique est renforcée ;
- les structures locales sont renforcées dans leurs capacités de bonne gouvernance ;
- des plans de développement local sont élaborés par les collectivités locales avec la participation effective des populations ;
- les capacités des services chargés du cadrage macro-économique et la gestion financière et budgétaire sont renforcées ;
- les relations secteur public/secteur privé sont renforcées ; le secteur privé connaît un début de développement harmonieux et sa compétitivité est améliorée ;
- le programme cadre national de bonne gouvernance est formulé, de manière participative et coordonnée.

## VII - Arrangements de gestion

### 7.1. Dispositif de coordination du Programme d'Appui à la Bonne Gouvernance

Par nature, un programme de Bonne Gouvernance constitue un ensemble multidimensionnel intégré, où de nombreuses interrelations existent entre les différentes composantes. Le renforcement des institutions représentatives améliore le travail législatif et le contrôle de l'exécutif et par voie de conséquence a un impact sur l'organisation administrative, le pouvoir judiciaire ou la gestion des finances publiques. La lutte contre la fraude et la corruption améliore la transparence dans l'administration et renforce la confiance du citoyen dans les institutions. L'amélioration de la gestion décentralisée soulage l'administration centrale et lui permet de se concentrer sur d'autres tâches, soit prioritaires, soit de haute portée nationale. L'amélioration de l'accès au droit des citoyens consolide l'Etat de droit en même temps qu'elle renforce la société civile et fait émerger de nouvelles demandes auprès de la justice, des administrations ou même du pouvoir législatif. Ce caractère pluriel d'un programme de gouvernance justifie la mise en place d'un dispositif de coordination cohérent à trois niveaux. Parallèlement à la responsabilisation des structures concernées au niveau des différents volets des composantes, il est en effet primordial que la conduite du programme soit confiée aux structures étatiques à vocation générale ou transversale et que la coordination soit assurée au niveau de chaque composante par une structure « chef de file ».

Ainsi, au niveau supérieur, la conduite du programme sera confiée à un « Comité de Pilotage du Programme » placé sous la responsabilité du Secrétariat Général du Gouvernement et du PNUD. Dans un souci de cohérence et vu la nature du programme, ce comité sera composé en outre de représentants :

- de l'Assemblée Nationale et du Sénat ;
- de la Commission Nationale des Droits de l'Homme ;
- du Conseil Supérieur de la Liberté de la Communication ;
- du Ministère chargé de la Coordination de l'Action du Gouvernement et des privatisations ;
- du Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire et de l'Intégration Economique et du NEPAD ;

- du pouvoir judiciaire ;
- des organisations de la société civile (églises, associations, ONG et secteur privé) ;
- et des partenaires au développement impliqués dans le programme.

Ce comité de pilotage constitue l'organe de planification, d'impulsion et de coordination stratégique pour la mise en œuvre du programme. Il a également pour vocation de veiller à la synergie entre les différentes composantes du programme et de faire procéder aux revues périodiques et évaluations qui s'avèreraient nécessaires. Il se réunit ordinairement au moins une fois tous les six mois, mais, si les circonstances l'exigent, peut se réunir à tout moment en séance extraordinaire.

Au niveau intermédiaire, un « Comité Technique de composante » sera institué dans chaque composante, composé de représentants des différents volets de la composante et placé sous la coordination d'un département ou d'une institution selon la structure suivante :

- la composante « Gouvernance Démocratique » sera placée sous la coordination du Ministère chargé de la Coordination de l'Action du Gouvernement et des privatisations,
- la composante « Gouvernance Administrative », sous celle du Ministère de la Fonction Publique, et de la Réforme de l'Etat,
- la composante « Gouvernance Locale », sous celle du Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation,
- la composante « Gouvernance Economique », sous celle du Ministère du Développement industriel et de la Promotion du Secteur privé.

Chaque Comité Technique s'entourera donc de représentants des ministères ou des institutions concrètement impliqués dans les actions à mener et sera co-présidé par un représentant du PNUD. Il a pour mission spécifique d'approuver les plans d'actions trimestriels des équipes en charge de l'exécution des différentes activités de la composante. Il se réunit au moins une fois par trimestre en séance ordinaire et peut se réunir en séance extraordinaire à tout moment si les circonstances l'exigent.

Les responsables ou chefs de file des comités techniques des composantes composent le Secrétariat Permanent chargé d'appuyer le travail du Comité Supérieur de Pilotage. C'est ce Secrétariat Permanent, composé de différents chefs de file des composantes qui sera responsable de l'impulsion, l'animation et la coordination des activités relatives à la formulation du programme cadre national.

Au niveau opérationnel, dans chaque volet au sein des composantes, les ministères, institutions ou structures impliqué(e)s seront responsables des activités les concernant. Il en est ainsi, notamment: de l'Assemblée Nationale et du Sénat ; de la Commission Nationale des Droits de l'Homme ; du Conseil Supérieur de la Liberté de la Communication ; du Ministère de la Justice et des Droits Humains ; du Ministère de la Sécurité et de la Police ; du Ministère d'Etat en charge de la Coordination de l'Action Gouvernementale ; du Secrétariat Général du Gouvernement ; du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme de l'Etat ; du Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation ; du Ministre des Affaires sociales, de la Solidarité, de l'Action humanitaire et de la Famille ; du Ministre de la Promotion de la Femme et de l'Intégration de la Femme au développement ; du Forum des Jeunes Entreprises ; des conseils départementaux et communaux et certaines OSC etc.

L'appui logistique au Comité de Pilotage et aux Comités Techniques sera assuré par l'Unité de Gestion du Programme Gouvernance installée au sein du Bureau du PNUD.

## **7.2. Gestion du Programme**

L'Unité de Gestion du Programme, appuyée par les équipes en charge de l'exécution des volets et par les experts techniques des différents partenaires, assure le suivi de la mise en œuvre du programme et de l'application des orientations définies par le Comité de pilotage. Plus spécifiquement, il assure :

- la planification, la programmation et le suivi des activités de l'ensemble du programme ;
- l'examen des bons de commande et requêtes de paiement ;
- la mise en œuvre d'un cadre de concertation et de coordination des activités menées par les partenaires au développement dans le domaine de la gouvernance ;
- la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre du programme ;
- le suivi de la rédaction des rapports semestriels et annuels, ainsi que des évaluations (mi-parcours et finale) du programme.

Les opérations administratives et financières seront sous la responsabilité des différentes structures d'exécution, en relation avec l'Unité de Gestion, sur la base du mécanisme des requêtes introduites par les responsables conformément aux programmes de travail établis.

### 7.3. Modalité d'exécution

Le programme d'appui à la Bonne Gouvernance sera mis en œuvre selon la **modalité d'exécution nationale**. Le choix de cette modalité est justifié par la nécessité de garantir l'appropriation nationale et la pérennisation des activités du programme. La modalité d'exécution nationale exige que l'exécution des activités du programme soit confiée aux institutions nationales sélectionnées, en se basant sur des critères objectifs et en tenant compte de leurs capacités techniques, managériales, institutionnelles.

Cependant, des modalités d'exécution spécifiques pourront être déterminées dans certains volets en fonction de critères de pertinence, de capacités d'exécution ou de transparence.

Il a été tenu compte, à cet égard, des recommandations faites à l'issue de la revue de coopération effectuée en mars 2003, qui préconisent notamment:

- de poursuivre les modalités d'exécution par ONG (ONGEX), à l'instar du précédent projet d'appui au parlement ;
- d'encourager les modalités d'exécution peu onéreuses, comme l'exécution par les volontaires des nations Unies (VNU) ou par la Coopération Technique entre les Pays en Développement (CTPD) ;
- de recourir en tant que de besoin, et en particulier pour des questions complexes, à l'exécution par des agences du système des Nations Unies (SNU) ;
- d'expérimenter la modalité d'exécution «DEX» au regard des avantages comparatifs du PNUD et/ou du FENU dans certains domaines.

Aussi, les modalités d'exécution suivantes ont-elles été retenues :

- Composante 1 « Gouvernance Démocratique » :
  - Volets 1 et 2 – Exécution NEX ;
  - Volet 3 - Exécution AGEX (par le Centre Sous-Régional des Nations Unies pour les Droits de l'Homme et la Démocratie en Afrique Centrale) ;
  - Volet 4 – Exécution DEX
- Composante 2 « Gouvernance Administrative » :
  - Volet 1 – Exécution AGEX ;
  - Volets 2 et 3 - Exécution NEX ;
- Composante 3 « Gouvernance Locale » :
  - Volet 1 – Exécution NEX ;
  - Volet 2 – Exécution DEX (par le FENU/PNUD).
- Composante 4 « Gouvernance Economique »
  - Volets 1 et 2 – Exécution NEX ;
- Composante 5 « Appui à la formulation du programme cadre national de bonne gouvernance »
  - Exécution DEX.

## VIII- Suivi et évaluation

L'Unité de Gestion du programme constituera un tableau de bord devant permettre à tous les partenaires de suivre à intervalles réguliers l'état d'avancement des activités et résultats du programme, tant au niveau des produits et des effets, que de l'impact. L'Unité de Gestion réunira trimestriellement toutes les informations utiles auprès des structures d'exécution afin d'actualiser ce tableau de bord et de le communiquer à tous les partenaires.

Ce tableau de bord a pour objet de faciliter l'application de la méthode de gestion axée sur les résultats, qui sous-tend que tous les partenaires partagent les responsabilités en ce qui a trait à l'atteinte des résultats, mais aussi au niveau du processus de planification et de production des rapports.

A l'appui de cette méthode, l'exécution du programme sera suivie et évaluée de manière continue par les différents comités techniques sous la supervision générale du comité de pilotage.

Outre la diffusion trimestrielle de ce tableau de bord, le programme sera évalué selon le mécanisme suivant :

- Revue annuelle : Le comité de pilotage se réunira à la fin de chaque année afin d'évaluer les performances du programme, son impact et la pertinence de la stratégie adoptée. Il procédera éventuellement aux réorientations des aspects opérationnels du programme qui s'avèreraient nécessaires.
- Evaluation à mi-parcours : une évaluation en profondeur sera organisée à la fin de l'année 2005. Cette évaluation portera sur l'efficacité du dispositif de pilotage, la pertinence de la stratégie adoptée, ainsi que l'efficacité et l'efficience des actions menées dans les différentes composantes du programme. Cette évaluation servira de base à la reconduction ou à la modification du programme pour la seconde période couvrant les années 2006-2007.
- Audit : un audit du programme sera réalisé entre 2006 et 2007, pour s'assurer des conditions de gestion du programme.
- Evaluation finale : au terme de ce cycle de 3 ans, il sera procédé à une évaluation générale qui servira de base à l'intégration des éléments relatifs à la gouvernance dans le prochain Cadre de Coopération du PNUD avec la République du Congo.

### 1 IX- Risques

Vu la nature d'un tel programme et sa complexité, l'implication réelle de tous les partenaires est une condition sine qua non de sa réussite. Aussi, ce degré d'implication est un déterminant et toute défaillance, à quelque niveau que ce soit d'une partie prenante, constituera un obstacle à la mise en œuvre du programme.

Les éléments suivants constituent aussi des risques potentiels :

- un retard dans la mise en place de l'Unité de Gestion du programme ;
- un retard dans la mise en place de la contrepartie nationale ;
- le nombre élevé des divers interlocuteurs et la difficulté à articuler dans un même programme diverses composantes de nature différente;
- la forte dépendance de la mise en œuvre de certains aspects du programme à l'assistance extérieure ;
- une concertation insuffisante entre partenaires au développement engagés dans le même secteur ;

Par ailleurs, les déclarations d'intention d'œuvrer activement à l'amélioration de la gouvernance laissent augurer des perspectives très encourageantes, mais il faudra qu'elles soient effectivement suivies d'une impulsion politique soutenue. Dans la mesure où c'est une responsabilité qui leur incombe, l'absence d'une telle impulsion est un risque devant être pris en considération par tous les membres du Comité de Pilotage.

Enfin, quoique limité, il convient de mentionner le risque conjoncturel de voir la situation sécuritaire du pays se dégrader.

## **X. Conditions préalables**

Vu le contexte, le Programme de Gouvernance devra être mis en œuvre dans un délai très bref. Il doit par ailleurs bénéficier d'un ancrage institutionnel stable et crédible reflétant l'engagement soutenu des plus hautes autorités de l'Etat. Le Cabinet du Président de la République a marqué sa volonté d'impulser concrètement la mise en œuvre du Programme de gouvernance. Il constitue dès lors l'ancrage institutionnel principal dans le démarrage du processus d'implantation du programme.

La mise en place rapide du dispositif de coordination et, en particulier, la constitution du Comité de pilotage sous l'autorité du Secrétariat Général du Gouvernement, constituent la première étape du processus.

Il conviendra en outre de recruter rapidement le personnel de l'Unité de Gestion du Programme de Gouvernance au sein du Bureau du PNUD.

## **XI. Contexte juridique**

Le présent descriptif de programme constitue l'instrument visé à l'article 1<sup>er</sup> de l'Accord type d'assistance de base entre la République du Congo et le PNUD signé par les parties intéressées le 23 octobre 1976. Les révisions suivantes peuvent être apportées au présent descriptif du programme, même si elles ne sont revêtues que de la signature du Représentant Résident du PNUD, à condition que ce dernier ait reçu au préalable l'assurance que les autres parties signataires du descriptif de programme n'ont pas d'objection à formuler à propos des changements envisagés :

1. Les révisions ou compléments apportés aux annexes du descriptif de programme.
2. Les révisions n'ayant pas pour effet d'apporter des modifications majeures aux objectifs, aux résultats et aux activités, mais qui sont dues à un réaménagement des apports déjà convenus ou à des hausses entraînées par l'inflation.
3. Les révisions annuelles obligatoires ayant pour objet de réaménager la fourniture d'apports déjà prévus, de refléter une hausse du coût des services d'experts ou d'autres coûts par suite de l'inflation ou de tenir compte du traitement préférentiel accordé pour le remboursement des dépenses des agences d'exécution ou de réalisation.

- Cadre des résultats et des ressources du programme

Composante I : Gouvernance Démocratique

**Volet 1 : Renforcement du Parlement**

**Objectif :** Les structures représentatives nationales renforcées dans leurs capacités

**Indicateurs d'effet**

- Le nombre de lois votées par le Parlement en augmentation
- Le nombre de propositions de lois élaborées par les Parlementaires en augmentation et de meilleure qualité
- Le contrôle de l'action gouvernementale effectif
- Le Parlement reconnu par les citoyens comme garant de la démocratie

**Baseline :** le Parlement ne dispose pas de tous les outils techniques et matériels nécessaires à l'élaboration et/ou l'étude des projets de loi ainsi qu'au contrôle démocratique de l'action gouvernementale

**Stratégie de partenariat :** Les Présidents des deux assemblées ou leur(s) délégué(s) sont responsables de l'adoption des orientations techniques.

Secrétariat Général du gouvernement est un partenaire stratégique dans la mesure où il assure le rôle d'interface entre l'exécutif et le législatif dans l'élaboration des lois. Le Ministère de la Communication, chargé des relations avec le Parlement est également un partenaire potentiel.

PNUD apporte un appui technique, en concertation avec les partenaires au développement actifs dans le secteur.

**Objectifs du SRF :** Renforcer le Parlement National pour lui permettre de gérer de manière efficace ses principales missions (fonctions législatives et de contrôle)

**Code et numéro du programme :** Programme d'appui à la bonne gouvernance



Produits prévus	Cibles	Activités	Apports
1. Les membres du Parlement formés à l'exercice de leur fonction législative et de leur rôle de contrôle de l'action gouvernementale	2005 : Plan de formation structuré et cohérent en quatre phases adopte et programme  2005 : 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> phase dispensée et évaluée	1.1.1 Identifier et recruter un (des) expert (s). 1.1.2 Constituer un groupe de travail avec des parlementaires impliqués 1.1.3 Organiser un processus destiné à déterminer un plan de formation sur la fonction législative et le contrôle de l'action gouvernementale. 1.1.4 Elaborer le contenu des formations en version papier et en version électronique, les faire valider et les diffuser 1.1.5 Organiser les quatre sessions de formation 1.1.6 Evaluer après chaque session l'impact réel de la formation	Coordination Fonctionnement Consultant(s) nat. Coût des formations Divers
1. Le Centre d'Information et de la Recherche Législative renforcé	2006 : id. 3 <sup>ème</sup> phase 2007 : id. 4 <sup>ème</sup> phase 2005 : Fonctionnement du Centre évalué et nouveaux besoins identifiés. Plan d'approvisionnement élaboré.	2.1.1 Evaluer le fonctionnement et l'impact du Centre 2.1.2 Identifier les nouveaux besoins (documentaire, matériel et techniques d'archivage – en particulier des sources internes du Parlement	Consultant(s) nat. Documentation, équipement
1. Le Cyberespace fonctionnel dans toutes ses composantes	2005-2006 : Centre équipé et personnel formé  <b>Année 2005</b> Cyberespace adapté aux besoins fonctionnels Deux gestionnaires du Centre formés et opérationnels 2006-2007 : site Internet du Parlement créé et pérennisé	2.1.3. Renforcer le Centre sur la base des besoins identifiés 2.1.4. Editer un guide d'utilisation  3.1.1. Renforcer le Cyberespace en matériel 3.1.2. Former deux personnes ressources chargées de guider les utilisateurs et d'assurer la gestion du centre 3.1.3. Créer un site Internet propre au Parlement et former les personnes ressources à la gestion du site 3.1.4. Appuyer la viabilisation du cyberespace	Coût des formations Publication Equipements Coût des formations Sous- contrat

<p>1.1. Fonctions du Parlement vulgarisées et dialogue avec la société civile établi.</p>	<p><b>Année 2005</b> Une méthode de sensibilisation et une programmation définie  2005 – 2007 : Au moins 20 activités de sensibilisation et de dialogue thématique avec des organisations de la société civile organisée</p>	<p>4.1. 1. Créer un groupe de travail chargé de définir une méthode de vulgarisation du rôle du Parlement et d'ouverture au dialogue dans les départements et auprès des organisations de la société civile et de la population (en particulier les femmes et les élèves) et arrêter une programmation  4.1.2. Organiser les activités de sensibilisation. Appuyer l'organisation de débats avec des organisations de la société civile.</p>	<p>Consultant(s) nat.</p>
<p>1. Le leadership des Femmes parlementaires est renforcé</p>	<p><b>Année 2005-2005</b>  Réseau des Femmes Parlementaires consolidé</p>	<p>5.1.1. Appuyer l'exécution du Plan d'Action des Femmes Parlementaires de l'Afrique Centrale en particulier dans le renforcement de la présence des femmes dans les Parlements, la mobilisation de l'électorat féminin et la mise en place d'un organe de concertation entre les femmes parlementaires d'Europe et d'Afrique</p>	<p>Consultant(s) nat.</p>
<p><b>Volet 2 : Appui aux nouvelles institutions démocratiques</b></p>			
<p><b>Effet 1 : L'Etat de droit consolidé</b></p>			
<p><b>Indicateurs d'effet</b></p>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les rapports relatifs aux instruments juridiques internationaux régulièrement et remis aux organes habilités</li> <li>- Synergie établie entre la Commission des Droits de l'Homme, le Ministère de la Justice et des Droits Humains et les ONG de défense et de promotion des droits humains établie,</li> <li>- Le nombre des violations des droits humains en nette régression.</li> </ul>			
<p><b>Baseline :</b> Les nouvelles institutions démocratiques ne sont pas encore opérationnelles et ne jouent pas leur rôle de garant des libertés publiques</p>			
<p><b>Domaine d'appui stratégique (DAS) :</b> La Commission des Droits de l'Homme en concertation avec le Ministère de la Justice et des Droits Humains définissent les orientations et exécutent la programmation.</p>			
<p>Le PNUD apporte un appui technique, assure la participation du Centre Sous-Régional des Nations Unies pour les Démocraties et les Droits de l'Homme en Afrique Centrale et coordonne la collaboration des partenaires au développement.</p>			
<p><b>Stratégie de partenariat :</b> Les Présidents des deux assemblées ou leur(s) délégué(s) sont responsables de l'adoption des orientations techniques. Le Secrétaire Général du gouvernement est un partenaire stratégique dans la mesure où il assure le rôle d'interface entre l'exécutif et le législatif dans l'élaboration des lois. Le Ministère de la Communication, chargé des relations avec le Parlement est également un partenaire potentiel.</p>			
<p>Le PNUD apporte un appui technique, en concertation avec les partenaires au développement actifs dans le secteur.</p>			
<p>Objectifs du SRF : Renforcer l'Etat de droit</p>			

Résultats escomptés	Cibles	Activités	Apports
1.1. Un Plan National de Promotion et de Protection des Droits Humains adopté	Année 2005 Les membres de la Commission Nationale des Droits de l'Homme formés à l'élaboration d'un Plan National Plan National de Promotion et de Protection des Droits Humains élaboré, intégrant la promotion des femmes en politique 2006 : Plan National adopté et largement diffusé 2007 : formation aux droits humains intégrée dans les programmes scolaires au x niveaux primaire et secondaire	1.1.1. Organiser une formation des membres de la Commission sur l'élaboration d'un Plan National avec le Centre Sous-Régional des Nations Unies pour les Droits de l'Homme et la Démocratie en Afrique Centrale. 1.1.2. Etablir une programmation de l'élaboration du Plan National 1.1.3. Appuyer techniquement l'élaboration du Plan National 1.1.4. Organiser un séminaire d'adoption du Plan National 1.1.5. Appuyer la diffusion et la vulgarisation du Plan National 2.1.1 Organiser une formation des membres de la Commission sur la rédaction des rapports avec le Centre Sous-Régional des Nations Unies pour les Droits de l'Homme et la Démocratie en Afrique Centrale 2.1.2. Apporter une assistance technique à l'élaboration des rapports 3.1.1. renforcement des capacités des membres de la structure. 3.1.2. l'élaboration du plan d'action pour la mise en	Coordination Fonctionnement Consultant(s) nat Coût formation Coût séminaire Publication Coût formation Expert international Consultant nat. Coût formation Consultant nat. Divers Equipements Expert international
1. Les rapports relatifs aux droits humains généralement élaborés et remis aux organes bilatéraux	<b>Année 2005</b> Les membres de la Commission Nationale des Droits de l'Homme formés à la rédaction des rapports. 2005-2007 : tous les rapports périodiques rédigés 2005 : mettre en place une structure technique nationale du MAEP		
1. Le Mécanisme d'évaluation des pairs (EPAD) est mis en oeuvre			

		œuvre du NEPAD	
3.1.3.		l'organisation des campagnes d'information sur le MAEP ;	

**let 2** : Le professionnalisme des personnes dans les domaines et métiers de l'information et de la communication renforcé

**dicateurs d'effet**

- L'information et la communication régulées
- Les capacités des professionnels de l'information renforcées
- La qualité, l'objectivité et la sérénité des productions (articles et émissions radio et TV) améliorées

**sseline** : Le Conseil Supérieur pour la Liberté de la Communication est une institution constitutionnelle récemment mise en place, mais sans moyens et sans expérience spécifique pour remplir son mandat.

**atégorie de partenariat** : Le CSLC en concertation avec le Ministère de la Communication définissent les orientations et exécutent le programme d'actions.

PNUD apporte un appui technique, avec la collaboration souhaitable de l'UNESCO

**jectifs du SRF** : Renforcer l'Etat de droit

Résultats escomptés	Cibles	Activités	Apports
1. Le CSLC doté des capacités techniques détecter les usurpations de fréquence	<b>Année 2005</b> Les équipements techniques de surveillance et de détections disponibles et opérationnels	1.1.1. Elaborer un cahier des charges 1.1.2. Organiser la procédure d'appel d'offre 1.1.3. Sélectionner le(s) fournisseur(s) 1.1.4. Suivre la mise en place et activer le fonctionnement des équipements 1.1.5. Organiser une formation des membres du CLSC à l'utilisation des nouveaux équipements et outils	Equipements Sous-traitance  Consultant(s) nat. Personnel VNU Coût des Formations
1. Un programme national de formation/perfectionnement élaboré et exécuté à l'intention des professionnels du secteur	<b>Années 2005</b> Un comité technique créé et les besoins en formation des journalistes identifiés.	2.1.1 Appuyer la campagne de sensibilisation pour la diffusion et la vulgarisation du programme d'actions du CSLC	campagne de sensibilisation

	2005 : campagne de sensibilisation organisée et programme national élaboré.	2.1.2. Etablir une programmation de l'élaboration du programme national de formation des journalistes 2.1.3. Appuyer techniquement l'élaboration du programme national	
	<b>Année 2006</b> programme national de formation exécuté.	2.1.4. Organiser les différentes sessions de formation	
<b>Volet 3: Renforcement de la société civile et promotion des droits humains</b>			
Indicateur 1 : La culture de paix et les principes démocratiques développés et vulgarisés			
<b>Indicateurs d'effet</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les relations entre les corps de la force publique, d'une part et entre ceux-ci et les populations, d'autre part, améliorées</li> <li>- L'importance du respect des règles démocratiques et principes des droits humains internalisée par les membres de la force publique</li> <li>- La confiance de la population envers la force publique augmentée</li> </ul>			
<b>Message</b> : La force publique est responsable de nombreux abus de pouvoir			
<b>Stratégie de partenariat</b> : Le Ministère de la Défense nationale et le Ministère de la Sécurité de l'ordre public sont responsables de l'orientation générale des activités.			
Le PNUD apporte son appui technique. Il assure la gestion et la coordination des contributions à l'organisation du projet			
<b>Objectifs du SRF</b> : Renforcer l'Etat de droit			

Résultats escomptés	Cibles	Activités	Apports
1. L'éthique des membres de la force publique renforcée	<p><b>Année 2005</b></p> <p>Une structure de gestion constituée.</p> <p>Un programme de rencontres sportives au sein de la force publique adopté.</p> <p>Des sponsors privés engagés.</p> <p><b>Année 2006</b></p> <p>Une campagne d'IEC sur la culture de paix et les principes démocratiques réalisée à travers les médias</p> <p><b>Année 2006-2007 :</b></p> <p>Des journées sportives pour une force publique citoyenne sont organisées.</p>	<p>1.1.1. d'organisation des « journées sportives pour une force publique citoyenne » composé de représentants de l'armée, de la police et de la gendarmerie</p> <p>1.1.2. Déterminer un programme d'exécution des journées sportives pour une force publique citoyenne en intégrant une dimension éthique aux activités sportives et en intégrant la problématique du VIH /SIDA</p> <p>1.1.3. Trouver des sponsors privés qui contribuent à l'organisation des manifestations</p> <p>1.1.4. Elaborer et exécuter les programmes d'IEC</p> <p>1.1.5. Organiser les journées sportives pour une force publique citoyenne.</p> <p>1.1.6. Organiser une cérémonie finale avec remise de prix par le Président de la République</p>	<p>Fonctionnement</p> <p>Consultant nat.</p> <p>Missions</p> <p>Sous- contrat</p>
<p><b>Objectif 2 : L'accessibilité de la justice renforcée</b></p> <p><b>Indicateurs d'effet</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le nombre de professionnels de la justice (magistrats, personnels des greffes et parquets, avocats) augmenté</li> <li>- Les citoyens ont un recours accru au droit pour régler leurs conflits,</li> <li>- Les cliniques juridiques en place fréquentées par au moins 20 personnes par jour en moyenne,</li> <li>- La protection judiciaire des femmes et enfants victimes de violence sexuelle améliorées</li> </ul> <p><b>Baseline :</b> La population a une connaissance faible du droit et y recourt peu pour régler ses différends</p> <p><b>Stratégie de partenariat :</b> Le Ministère du Plan, le Ministère de la Justice et le Ministère en charge de la promotion de la femme sont responsables des orientations stratégiques.</p> <p>Le Forum des Jeunes Entreprises promoteur des cliniques juridiques depuis deux ans est responsable de l'exécution de ce volet.</p> <p>Le PNUD apporte son appui en concertation avec l'assistance des partenaires au développement actifs dans le domaine (en particulier, l'UE, la Coopération Française, UNICEF et le FNUAP).</p> <p><b>Objectifs du SRF :</b> Renforcer l'Etat de droit</p>			

Resultats escomptés	Cibles	Activités	Apports
1. Les capacités des cliniques juridiques développées et renforcées.	<p><b>Année 2005</b></p> <p>Le processus d'implantation d'une clinique juridique à Dolisie aboutit</p>	<p>1.1.1. Appuyer l'implantation d'une clinique juridique à Dolisie.</p>	<p>Consultant nat. Missions Sous-contrat</p>
	<p>2005 : les cliniques juridiques existantes (à Brazzaville et Pointe Noire) renforcées.</p>	<p>1.1.2. Consolider les cliniques juridiques existantes.</p>	<p>Sous-contrat</p>
	<p><b>Année 2006</b></p> <p>Le processus d'implantation d'une clinique juridique à Owando aboutit.</p> <p>Les cliniques juridiques dans les quatre ressorts de cour d'appel opérationnelles.</p>	<p>1.1.3. Appuyer l'implantation d'une clinique juridique à Owando et l'opérationnalisation des cliniques dans les quatre ressorts de cour d'appel.</p>	<p>Consultant nat. Missions Sous-contrat</p>
	<p><b>Année 2007</b></p> <p>L'impact des cliniques juridiques évalué.</p>	<p>1.1.4. Constituer une équipe d'évaluateur et arrêter une méthodologie</p> <p>1.1.5. Faire procéder à l'évaluation de l'impact dans les zones d'implantation.</p> <p>1.1.6. Organiser une conférence de restitution.</p>	<p>Sous-contrat Sous-contrat Atelier</p>
1. L'assistance judiciaire des femmes et enfants victimes de violences sexuelles effective	<p>2005-2007 : L'assistance judiciaire des femmes et enfants victimes de violence renforcée</p>	<p>2.1.1. Recruter deux consultants chargés d'étudier la problématique des femmes et enfants victimes de violence sexuelle.</p> <p>2.1.2. Suivre la réalisation de l'étude</p> <p>2.1.3. Organiser un atelier national de validation de l'étude</p> <p>2.1.4. Organiser une conférence sur l'assistance judiciaire des femmes et enfants victimes de violence sexuelle.</p> <p>2.1.5. Appuyer l'assistance judiciaire des femmes et enfants victimes de violence sexuelle.</p>	<p>Consultant(s) nat.    Conférence  Coûts Assistance</p>

**olet 4 : Approfondissement de la démocratie congolaise à travers la mise en place d'un cadre légal des partis politiques et le renforcement des capacités des partis politiques**

**Effet Principal :** Les capacités des partis et associations politiques, pris individuellement et collectivement, à jouer leur rôle dans la construction nationale et la consolidation de l'Etat de droit sont renforcées

**Indicateurs d'effet :**

- Un cadre de dialogue et de concertation des partis politiques est initié et est en activité
- 80 % des leaders des partis politiques respectent leurs responsabilités engagements, adhèrent à des valeurs relatives à la construction nationale, l'intégrité et la tolérance politique,
- Une loi sur les partis politiques est votée et publiée
- Le code de conduite des partis politiques est mis en application.

**ligne de Service 2.4 du DGTF:** Justice et droits de l'homme

**partenariat :** Le projet sera exécuté par le PNUD en étroite collaboration avec le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, le Ministère de la promotion de la Femme et de l'intégration de la Femme au développement, le Secrétariat Général du Gouvernement, le Parlement, le Centre de promotion de la femme politique, les représentants des partis politiques de la majorité présidentielle et de l'opposition, les autorités ecclésiastiques  
 fin de maximiser l'impact du projet, des partenariats seront recherchés notamment avec IDEA International, the National Democratic Institute (NDI) et la Fondation Conrad ADENAUER

Résultats escomptés	Cibles	Activités	Apports
<p><b>Résultat 1.1 :</b> Un cadre de concertation et de dialogue des partis politiques est mis en place</p>	<p>Création du cadre de concertation</p>	<p>1.1.1. engager des démarches auprès des chefs des partis politiques pour leur adhésion et participation aux discussions d'initiation du cadre de concertation, obtenir leur participation effective au Cadre de dialogue et de Concertation, à la formulation d'un consensus politique sur les lois qui baliser le cadre légal de leurs actions, leur accord sur le principe de la participation de leurs cadres aux travaux techniques, et la constitution de la liste de cadres que chaque parti commit à la conception et la rédaction du Code</p>	



<p><b>Résultat 1.2:</b> Un rapport diagnostic sur l'organisation et le fonctionnement des partis politiques au Congo est élaboré et diffusé.</p>		<p>1.2.1. Mener une étude sur l'organisation et le fonctionnement des partis politiques au Congo (leurs nombres, membres, orientations politiques, représentativité, électeurs, assises politiques, etc.)</p> <p>1.2.2 Suite à cette étude organiser un séminaire d'échanges sur le fonctionnement des partis politiques</p>	Consultant nat.
<p><b>Résultat 1.3</b> Le dispositif législatif sur les partis politiques est disponible et les textes sont vulgarisés</p>		<p>1.3.1 Appuyer la finalisation de la loi sur les partis politiques.</p>	Consultant
<p><b>Résultat 1.4</b> Le Code de conduite est élaboré et disponible</p>		<p>1.4.1. Appuyer l'élaboration du code de conduite</p> <p>1.4.2. Organiser des campagnes de sensibilisation et de promotion</p>	Expert Int. Séminaires/Ateliers
<p><b>Résultat 1.5</b> Une base de données intégrée dans un site web d'information sur les partis politiques, les textes en vigueur et le code de conduite mis en place et fonctionnelle</p>		<p>1.5.1. Mettre en place la base de données des partis politiques</p> <p>1.5.2. Collecter les informations</p>	Sous contrat Consultant nat. Formations
<p><b>Résultat 1.6</b> Les leaders et les membres des partis politiques sensibilisés sur l'intérêt national, leurs responsabilités et engagements, conduite, rôle dans la vie démocratique et sur les problèmes de développement au Congo</p>		<p>1.6.1. Organiser des séminaires/ ateliers sur les thèmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Responsabilités et engagements des partis politiques en ce qui concerne la construction nationale, la politique juste et mûre, l'intégrité politique, et tolérance politique.</li> <li>➤ Le rôle de la majorité et de l'opposition dans un régime démocratique.</li> <li>➤ Le niveau de pauvreté au Congo, la gouvernance, le genre, l'environnement, la situation macroéconomique</li> </ul>	Consultants Nat, Consultants Int Coût des séminaires /Ateliers
<p><b>Résultat 1.7.</b> Les leaders et les membres des partis politiques sensibilisés sur les OMDs, et le NEPAD/MAEP.</p>		<p>1.7.1. Organiser des journées de sensibilisation sur les OMDs, Le NEPAD/ MAEP</p>	Journées de sensibilisation

Composante II : Gouvernance Administrative

Volet 1 : Appui à la lutte contre la fraude et la corruption et renforcement de la transparence et de l'éthique.

Effet : L'intégrité et la transparence dans la gestion publique renforcées

Indicateurs d'effet

- Les textes existants sont révisés et publiés
- Un Plan d'Action National est adopté et commence à faire l'objet d'une mise en oeuvre
- Les instruments de lutte contre la corruption et la fraude sont connus du public

Baseline : le phénomène de la fraude et de la corruption est présent dans tous les secteurs de la société

Stratégie de partenariat : Un comité interministériel coordonné par le Secrétaire Général du gouvernement est responsable de l'élaboration d'un projet de loi contre la fraude et la corruption et le Cabinet du Chef de l'Etat, ainsi que la Commission Nationale de lutte contre la fraude et la corruption, sont responsables de l'exécution du Plan National de lutte contre la fraude et la corruption.

Le PNUD apporte un appui technique dans l'élaboration du projet de loi et dans l'exécution du Plan d'Action. Il coordonne l'appui des partenaires au développement au processus. Son appui se fera en concertation avec l'assistance des partenaires au développement actifs dans le domaine (en particulier, la Banque Mondiale, l'ambassade des Etats-Unis et l'UE).

Objectifs du SRF : Renforcer la lutte contre la fraude et la corruption.

Titre et numéro du programme : Programme d'appui à la bonne gouvernance			
Produits prévus	Cibles	Activités	Apports
1. Les capacités des corps de contrôle et des membres de la commission nationale de lutte contre la fraude et la corruption sont renforcées	2005 : Appui institutionnel à la commission de la lutte contre la fraude et la corruption	1.1.1. Installer une unité de coordination auprès de la commission. 1.1.2. Identifier les besoins en formation des corps de contrôle et des membres de la commission et élaborer et exécuter les programmes de formation adéquats.	Coordination Fonctionnement Equipement Séminaire/atelier  Divers
1. Un dispositif de lutte contre la fraude et la corruption opérationnel et efficace	Année 2005 les plans sectoriels de la lutte contre la fraude sont élaborés.	2.1.1. Appuyer l'élaboration des plans sectoriels de lutte contre la fraude et la corruption	Consultant(s) nat.

	<p>2005 : les textes législatifs existants sont révisés (code pénal, code de procédure pénale, code des marchés publics)</p>	<p>2.1.2. Appuyer la révision des textes législatifs existants</p>	Consultant(s) nat.
	<p>2005-2006 : Un Plan d'Action National mis en œuvre à moitié</p>	<p>2.1.3. Appuyer la diffusion et le début de mise en œuvre (50%) d'un Plan d'Action National</p> <p>2.1.4. Organiser et mettre en œuvre des activités d'information, d'éducation et de vulgarisation sur le phénomène de la corruption et sur le dispositif mis en place.</p>	<p>Consultant(s) nat</p> <p>Documentation, équipement</p> <p>Coût des formations</p> <p>Publication</p> <p>Coût formation</p>
	<p><b>Année 2006-2007 :</b> un dispositif de lutte contre la fraude et la corruption appliqué</p> <p>2007 : une évaluation du Plan National de lutte contre la fraude et la corruption publiée</p>	<p>2.1.5. Appuyer des activités de formation en faveur des organisations destinées à œuvrer dans la lutte contre la corruption (magistrats, policiers, société civile, secteur privé)</p> <p>2.1.6. Appuyer la réalisation d'une enquête de perception</p> <p>2.1.7. Appuyer l'organisation d'une conférence de restitution et assurer la publication de l'enquête</p> <p>2.1.8. Appuyer l'actualisation du plan d'action de lutte contre la fraude et la corruption.</p>	<p>3. Sous-contrat</p> <p>4. Conférence</p>
<p>Le dispositif de réglementation des marchés publics est mis en place</p>	<p><b>Année 2005-2006</b> Le nouveau code des marchés publics est publié</p>	<p>2.1.9. Appuyer la révision des textes législatifs existants relatifs aux marchés publics</p>	<p>Expert Intern.</p> <p>Consultant nat.</p>

**Volet 2 : Amélioration du fonctionnement de l'administration publique**

**Effet :** Une gestion publique efficace et efficiente

**Indicateurs d'effet**

- Le professionnalisme des agents publics est renforcé
- Les administrations ont une vision précise du service qu'elles ont à rendre à la population
- Le niveau de satisfaction de la population vis-à-vis des administrations publiques amélioré

**Baseline :** L'administration publique connaît des dysfonctionnements, dus notamment à l'insuffisant professionnalisme de ses agents, qui obèrent la qualité des prestations de service public.

**Stratégie de partenariat :** Le Ministère de la Fonction Publique est responsable de la coordination de l'élaboration de manuels de procédures dans l'administration et de la supervision de l'élaboration d'un répertoire administratif.

Le PNUD apporte un appui technique à l'élaboration/diffusion du répertoire administratif et des manuels de procédure. Son appui se fera en concertation avec l'assistance des partenaires au développement actifs dans le domaine (en particulier l'UE, l'Agence de la Francophonie et la Coopération Française).

**Objectifs du SRF :** Appuyer l'élaboration des stratégies gouvernementales.

Produits prévus	Cibles	Activités	Apports
1.1. L'organisation administrative est clarifiée.	Année 2005 Un groupe de travail chargé de rédiger un répertoire administratif est créé	1.1.1. Créer un groupe de travail multi-sectoriel auprès du Ministère de la Fonction Publique 1.1.2. Engager une équipe de consultants nationaux 1.1.3. Collecter les données relatives aux administrations.	Divers
	Année 2006 Le répertoire administratif publié et largement diffusé	1.1.4. Elaborer le répertoire administratif et organiser leur publication et diffusion.	Consultant(s) nat. Publication
	Année 2007 L'impact du répertoire administratif évalué.	1.1.5. Appuyer l'évaluation de l'impact du répertoire administratif.	Suivi-évaluation

<p>2.1. Les procédures administratives sont normalisées</p>	<p><b>Année 2005</b></p> <p>Un groupe de travail chargé de rédiger les manuels de procédures administratives créé.</p> <p>2005-2007 : tous les rapports périodiques rédigés</p>	<p>2.1.1. Engager une équipe de consultants</p> <p>2.1.2. Collecter les données relatives aux actes administratifs</p>	<p>Consultant(s) nat.</p>
	<p><b>Année 2006</b></p> <p>les manuels de procédures publiés et largement diffusés.</p>	<p>2.1.3. Elaborer les manuels de procédures et organiser leur publication et diffusion.</p>	<p>Publication</p>
	<p><b>Année 2007</b></p> <p>L'impact des manuels de procédures évalué.</p>	<p>2.1.4. Appuyer l'évaluation de l'impact des manuels de procédures administratives et dégager des propositions de réformes ou d'amélioration de l'administration publique.</p>	<p>Suivi- évaluation</p>
<p>2.1.1. Un système de programmation des activités est mis en place (lettres de mission)</p>	<p>2005-2006</p> <p>Le système de programme est disponible dans tous les ministères</p>	<p>2.1.5. Appuyer la mise en place des lettres de missions au sein de l'administration</p>	<p>Consultant nat.</p>

### let 3 : Renforcement de la coordination et de la concertation interministérielles

et : La cohésion de l'action publique renforcée

#### Indicateurs d'effet

- Un dispositif de coordination et de suivi du travail gouvernemental est mis en place et fonctionne efficacement
- Les textes législatifs et réglementaires sont systématiquement publiés et diffusés, notamment à travers le Journal Officiel qui paraît régulièrement.

**baseline** : La population n'est pas toujours informée des textes législatifs et réglementaires pris et le Journal Officiel n'est pas régulièrement publié.

**stratégie de partenariat** : Un comité composé de représentants du cabinet du Chef de l'Etat, Ministère Chargé de la Coordination de l'Action du Gouvernement et des Privatizations et du Secrétariat Général du Gouvernement est responsable de ce volet.

PNUD apporte un appui technique en concertation ou avec l'assistance des partenaires au développement actifs dans le domaine (en particulier l'UE et la Coopération française).

#### Objectifs du SRF : Appuyer l'élaboration des stratégies gouvernementales

Produits prévus	Cibles	Activités	Apports
Tableau de bord de coordination de l'action gouvernementale fonctionnel	<p><b>Année 2005</b></p> <p>Tableau de bord de coordination de l'action gouvernementale créé</p>	<p>1.1.1. Créer une cellule technique de coordination de l'action gouvernementale</p> <p>1.1.2. Apporter une expertise technique spécialisée pour la définition des mécanismes appropriés</p> <p>1.1.3. Former les membres de la cellule</p> <p>1.1.4. Organiser un atelier de validation du dispositif retenu avec tous les ministères</p> <p>1.1.5. Appuyer la mise en place effective du dispositif</p>	<p>Coordination</p> <p>Fonctionnement</p> <p>Consultant Intern.</p> <p>Formation</p> <p>Sous- contrat</p>
Un intranet gouvernemental est mis en place et fonctionnel	<p><b>Année 2005-2007</b></p> <p>Les Ministères sont liés par un réseau intranet</p>	<p>2.1.1. Appuyer la création d'un intranet gouvernemental</p>	<p>Equipement</p> <p>Sous- contrat</p>
Les textes législatifs et réglementaires en vigueur sont toilettés et le Journal Officiel régulièrement et largement publié	<p><b>Année 2005</b></p> <p>Une stratégie de coordination de l'appui à la publication des textes législatifs et réglementaires en vigueur et du Journal Officiel est adoptée</p>	<p>1.1.1. Evaluer les besoins avec les partenaires gouvernementaux et les partenaires au développement (notamment la Coopération Française et l'UE)</p> <p>1.1.2. Elaborer une stratégie d'appui</p>	<p>Consultant(s) nat.</p> <p>Sous- contrat</p> <p>Frais divers de gestion</p>

	<p><b>Année 2005-2007</b></p> <p>le Journal Officiel est régulièrement et largement diffusé, notamment en version électronique</p>	<p>1.1.3. Constituer une équipe chargée de réunir tous les textes législatifs et réglementaires en vigueur.</p> <p>1.1.4. Apporter un appui technique au renforcement de la publication du Journal Officiel</p> <p>1.1.5. Assurer la publication du Journal Officiel en copie papier et électronique</p> <p>1.1.6. Assurer la pérennité de la publication régulière du Journal Officiel en particulier dans les collectivités décentralisées.</p>	<p>Equipements</p> <p>Consultant (s) nat.</p>
	<p><b>Année 2006</b></p> <p>programme national de formation exécuté.</p>	<p>1.1.7. Organiser les différentes sessions de formation</p>	

### Composante 3: Gouvernance Locale

#### Objectif 1 : Appui au processus de décentralisation

**Objectif** : Les structures locales renforcées dans leurs capacités de bonne gouvernance

#### Indicateurs d'effet

- 80% des textes d'application sont élaborés
- 80% des responsables locaux et leurs personnels sont formés
- La qualité des délibérations et le nombre des décisions des assemblées décentralisées en augmentation
- Les populations des départements et des communes satisfaites des assemblées décentralisées

**Message** : les conseils départementaux et communaux viennent d'être installés et les élus découvrent, sans en maîtriser le contenu, le nouveau rôle que les récentes lois relatives à la décentralisation leur confient.

**Stratégie de partenariat** : Le ministère en charge de la décentralisation et de l'administration du territoire, ainsi que les présidents des conseils départementaux et communaux sont responsables de l'adoption des orientations techniques.

l'assistance du PNUD se fait en interrelation avec l'appui technique et méthodologique du FENU (Fonds d'équipement des Nations Unies) spécialisé en la matière. Ces activités se feront aussi en concertation avec les partenaires au développement actifs dans le même secteur (en particulier la France et les différents organes du projet JURAC).

**Objectifs du SRF** : Renforcer les capacités des collectivités locales

Produits prévus	Cibles	Activités	Apports
-----------------	--------	-----------	---------

<p>1.1. Comité technique d'évaluation de la décentralisation est appuyé (CTED)</p>	<p><b>Année 2005</b> Appui institutionnel au CTED</p>	<p>1.1.1. Evaluer les besoins en équipement et en fonctionnement du CTED et pourvoir à ses besoins 1.1.2. Rédiger les textes d'application et adapter les textes budgétaires et comptables</p>	<p>Coordination Equipements Fonctionnement Consultant(s) nat. Divers</p>
<p>1. Les responsables des collectivités décentralisées et leurs collaborateurs bénéficient d'une formation adaptée à l'exercice de leur mandat</p>	<p><b>Année 2005</b> Besoins de formation identifiés Programme défini et élaboré, équipe de formateurs formée et manuel de formation rédigé</p>	<p>2.1.1. Evaluer les besoins de formation 2.1.2. Déterminer un programme adapté avec le concours d'expertises spécialisées. 2.1.3. Rédiger la totalité du programme de formation et l'éditer dans un manuel 2.1.4. Identifier, recruter et former une équipe de formateurs</p>	<p>Consultant(s) nat Missions Coût des formations</p>
<p>1. Les responsables des structures décentralisées bénéficient d'une formation</p>	<p><b>Année 2005</b> Formation sur le contrôle de qualité, la gestion et le droit à l'endroit des collectivités locales</p>	<p>3.1.1. Evaluer les besoins de formation 3.1.2. Déterminer un programme adapté avec le concours d'expertises spécialisées. 3.1.3. Rédiger la totalité du programme de formation et l'éditer dans un manuel 3.1.4. Identifier, recruter et former une équipe de formateurs 3.1.5. Contrôle de la légalité 3.1.6. Organiser les deux sessions de formation auprès des assemblées départementales et communales</p>	<p>Consultant(s) nat. Missions Coût des formations Coût des formations</p>
	<p><b>Année 2006</b> Première session de formation dispensée auprès des assemblées départementales (10) et municipales (6). <b>Année 2007</b> Seconde session de formation dispensée auprès des assemblées départementales (10) et municipales (6) Evaluation réalisée</p>	<p>3.1.7. Evaluer l'ensemble du programme de formation</p>	<p>Suivi évaluation</p>



**blet 2 : Appui au développement local**

**ffet 1:** Des plans locaux de bonne gouvernance élaborés par les structures locales avec la participation des populations

**dicateur d'effets**

- Le degré d'implication des populations à la formulation des politiques locales accentué
- Une méthode de gouvernance décentralisée développée et intégrée par les collectivités locales
- Un plan local de gouvernance adopté au niveau de chaque collectivité territoriale

**asseline :** Les exécutifs des collectivités locales récemment installés éprouvent des difficultés techniques et méthodologiques à élaborer de manière efficace des plans locaux de gouvernance et les populations ne participent pas aux actions de développement local.

**ratégie de partenariat :** Le Ministère de la Décentralisation est chargé de la définition des orientations générales. L'exécutif de la (des) zones décentralisées ciblées est chargé de la mise en œuvre des activités.

**PNUD** apporte son appui technique et s'entoure de l'expertise d'agences spécialisées, en particulier le FENU, ainsi que des autres partenaires intéressés.

**bjectifs du SRF :** Renforcer la gouvernance locale

Produits prévus	Cibles	Activités	Apports
1. Les domaines de compétences des unités de gestion du développement communautaire sont élargis et leurs capacités renforcées	<p><b>Année 2005</b></p> <p>Mise en place progressive des CGDC et élargissement de leurs domaines de compétence</p> <p><b>Année 2006</b></p> <p>Identification de leurs besoins en formation et réalisation d'actions de formation</p>	<p>1.1.1. Multiplier la création des CGDC</p> <p>1.1.2. Identifier les domaines de compétence supplémentaires qu'ils pourraient prendre en charge</p> <p>1.1.3. Organiser des sessions de formation à l'intention des membres des CGDC</p>	<p>Consultant(s) nat</p> <p>Séminaires - ateliers</p>
1.1. Plan local de gouvernance adopté dans la (les) zone(s) ciblée(s)	<p>Année 2005</p> <p>Zone(s) d'implantation du modèle pilote choisie(s)</p> <p>Méthodologie d'élaboration d'un plan local de gouvernance élaborée et adoptée</p>	<p>2.1.1. Rédiger un manuel d'élaboration et d'opérationnalisation d'un plan local de bonne gouvernance</p>	<p>Consultant nat.</p> <p>Sous-contrat</p>

	<p><b>Année 2006</b> Plan de gouvernance adopté dans la (les) zone(s) ciblée(s)</p> <p>2007 : méthodes d'élaboration et d'adoption de plans locaux de gouvernance vulgarisée dans toutes les collectivités locales</p>	<p>2.1.2. Sur la base du modèle développé, adopter un plan local de gouvernance dans la (les) zone(s) ciblée(s).</p> <p>2.1.3. Appuyer la pérennisation de la méthode par sa vulgarisation dans toutes les collectivités locales</p> <p>2.1.4. Organiser une formation sur la méthode auprès des responsables exécutifs de toutes les collectivités locales.</p>	<p>Missions Séminaires ateliers</p> <p>Missions</p> <p>Coût formation</p>
--	--	--	---

#### Composante 4- Gouvernance Economique

##### Objectif 1 : Renforcement des capacités nationales dans la gestion économique et financière

**Objectif :** Les capacités des services chargés du cadrage macro-économique et la gestion financière et budgétaire sont renforcées

##### Indicateurs d'effet :

- 70% des cadres du Ministère du Plan et du Ministère des Finances ont été formés aux outils indispensables à l'exercice de leurs attributions
- Le pays dispose de données fiables et à jour en matière démographique et statistique
- Le cadrage macro-économique, la planification stratégique et la formulation des politiques publiques sont améliorés

**Message :** Les données socio-économique ne sont pas à jour et les outils de prévision et d'analyse économiques sont quelque peu désuets

**Stratégie de partenariat :** Le PNUD en concertation avec la Banque Mondiale, la BAD et le FNUAP (pour le recensement de la population) apportent un appui méthodologique et une expertise au Ministère du Plan, au Ministère des Finances et au Ministère du Commerce, qui sont chargés de l'exécution des actions dans les différents domaines visés ci-dessous.

**Objectifs du SRF :** Renforcer les capacités de bonne gouvernance économique

Produits prévus	Cibles	Activités	Apports
<p>Des outils de prévision et d'analyse économique développés ou mis à jour et utilisés dans la formulation des politiques</p>	<p>Année 2005-2006 Un schéma directeur national d'aménagement du territoire défini. Un recensement de la population effectué</p>	<p>1.1.1. Créer une cellule d'appui technique 1.1.2. Elaborer deux notes méthodologiques 1.1.3. Appuyer l'exploitation et l'analyse des données recueillies 1.1.4. Observatoire de collecte et d'analyse annuelle</p>	<p>Coordination Fonctionnement Consultant(s) Séminaires ateliers</p> <p>Sous contrat</p>

<p>1. Les capacités des cadres des structures chargées du pilotage de l'économie et de la gestion financière sont renforcées.</p>	<p><b>Année 2005</b> Cadres des Ministères du Plan, Finances et Commerce formés</p>	<p>2.1.1. Modélisation 2.1.2. Identification des besoins en formation 2.1.3. Elaboration et exécution des programmes de formation</p>	<p>Consultant(s)  Coût formation</p>
<p><b>Point 2 : Appui au développement du secteur privé</b></p>			
<p><b>Effet :</b> Les relations secteur public/secteur privé sont renforcées ; le secteur privé connaît un début de développement harmonieux et sa compétitivité est améliorée</p>			
<p><b>Indicateurs d'effet :</b></p>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un cadre de concertation et de consultation secteur public/secteur privé est créé et fonctionne régulièrement</li> <li>- Le partenariat secteur public/secteur privé est renforcé</li> <li>- Le secteur privé a une meilleure maîtrise des opportunités et l'environnement des affaires</li> </ul>			
<p>base de référence : <b>Faible dynamisme du secteur privé et absence de concertation secteur public/ secteur privé</b></p>			
<p><b>Stratégie de partenariat :</b> Le PNUD en collaboration avec « Enterprise Africa » et l'Unité Spéciale des Nations Unies pour TICAD, apportera son appui au Ministère du Commerce, aux différentes chambres de Commerce et à l'Unicongo pour l'exécution des actions de ce volet.</p>			
<p>Objectifs du SRF : Renforcer les capacités de bonne gouvernance économique</p>			
Produits prévus	Gibies	Activités	Apports
<p>1. Un comité Permanent de concertation secteur public/secteur privé est mis en place.</p>	<p><b>Année 2005</b> Le Comité Permanent créé 2005-2007 : réunions du comité effectives</p>	<p>1.1.1. Appuyer l'élaboration du texte créant le comité 1.1.2. Apporter un appui institutionnel audit comité</p>	<p>Consultant(s) nat.  Séminaires- ateliers Equipement Fonctionnement Consultant nat.</p>
<p>1. Un plan d'action du développement du secteur privé est élaboré</p>	<p><b>Année 2005</b> Plan d'action élaboré</p>	<p>2.1.1. Elaborer les termes de référence 2.1.2. Appuyer l'élaboration du plan d'action</p>	<p>Consultant nat.</p>

Composante V : Appui à la formulation d'un Programme Cadre National de Bonne Gouvernance

**Effet :** Le programme cadre national de bonne gouvernance est formulé, de manière participative et coordonnée

**Indicateurs d'effet :**

- La concertation entre les comités techniques sectoriels est effective
- Les plans d'action sectoriels des composantes sont élaborés de manière coordonnée
- Le projet de programme fait l'objet d'une adhésion générale

**Message :** Le Congo ne dispose pas d'un programme de référence en matière de gouvernance

**Stratégie de partenariat :** Le PNUD en concertation avec tous les partenaires au développement (Banque Mondiale, BAD, Union Européenne) apportent un appui aux comités techniques sectoriels pour l'élaboration et l'adoption du programme

**Objectifs du SRF :** Renforcer l'Etat de droit

Résultats escomptés	Cibles	Activités	Apports
1. Le programme cadre national de bonne gouvernance élaboré et validé	<p><b>Année 2005</b></p> <p>Comités techniques sectoriels mis en place</p> <p><b>Année 2006</b></p> <p>Programme élaboré et validé</p> <p>Réunion des bailleurs de fonds de tenue</p>	<p>1.1.1. Créer les groupes de travail</p> <p>1.1.2. Déterminer les objectifs communs</p> <p>1.1.3. Réaliser les diagnostics sectoriels et adopter les plans d'action y relatifs</p> <p>1.1.4. Organiser des réunions techniques de restitution.</p> <p>1.1.5. Consolider le document de programme en définissant les grandes lignes du programme avec les résultats attendus, les activités et le budget.</p> <p>1.1.6. Organiser une réunion des donateurs</p>	<p>Consultant Intern.</p> <p>Séminaires- ateliers</p> <p>Consultant(s) nat.</p> <p>Divers</p>

## Termes de référence et principes du Comité de pilotage du programme

### I – Mission

Placé sous la responsabilité du Secrétariat Général du Gouvernement et du PNUD, le comité de pilotage constitue l'organe de planification, d'impulsion et de coordination stratégique pour la mise en œuvre du programme. Il a également pour vocation de veiller à la synergie entre les différentes composantes du programme et de faire procéder aux revues périodiques et évaluations qui s'avèreraient nécessaires.

### II - Responsabilités et tâches

Le comité de pilotage a la responsabilité de :

- Veiller au respect de l'accord de base signé entre le PNUD et le ou les partenaires ;
- Fixer les grandes orientations relatives à la mise en œuvre du projet/programme ;
- les révisions de substance du projet/programme ;
- les plans de travail et les budgets trimestriels et annuels ;
- les rapports techniques et financiers trimestriels et annuels ;
- les rapports de suivi, des revues annuelles ;
- les rapports d'évaluation et d'audit ;
- les rapports d'études ;
- Faciliter l'organisation des revues, des missions d'évaluation et d'audit.

### III – Principes

- Les dossiers soumis à l'examen du comité doivent être mis à la disposition de ses membres cinq (5) jours avant la tenue de la réunion
- Le comité ne peut se réunir que si les deux tiers (2/3) des membres sont présents
- Les décisions du comité sont irrévocables
- La qualité de membre ne donne droit à aucune rémunération
- Les membres du comité doivent faire preuve de neutralité, d'objectivité, de partialité et de discrétion dans l'examen des dossiers
- Les compte-rendus des réunions du comité doivent être signés par tous les membres présents

### IV - Composition du comité de pilotage

Le comité de pilotage est composé de dix (10) membres au plus choisis parmi les parties prenantes du projet/programme. Sa composition doit garantir la représentativité de toutes les parties prenantes.

### V - Modalités de fonctionnement

Le comité de pilotage se réunit ordinairement au moins une fois tous les six mois, mais, si les circonstances l'exigent, peut se réunir à tout moment en séance extraordinaire. Il est présidé par le Secrétaire Général du Gouvernement signataire de l'accord de base avec le PNUD. En cas d'empêchement, le président désignera un de ses collaborateurs. Le secrétariat du comité est assuré par la Conseillère au Programme Gouvernance assistée par le Directeur national.

Le comité se réunira une fois par trimestre sur convocation de son président et chaque fois en tant que de besoin.

## Termes de référence de l'Unité de gestion du programme

### I - Mission

L'Unité de Gestion du Programme, appuyée par les équipes en charge de l'exécution des volets et par les experts techniques des différents partenaires, assure le suivi de la mise en œuvre du programme et de l'application des orientations définies par le Comité de pilotage.

### II - Responsabilités et tâches

- la planification, la programmation et le suivi des activités de l'ensemble du programme ;
- l'examen des bons de commande et requêtes de paiement ;
- la mise en œuvre d'un cadre de concertation et de coordination des activités menées par les partenaires au développement dans le domaine de la gouvernance ;
- la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre du programme ;
- le suivi de la rédaction des rapports semestriels et annuels, ainsi que des évaluations (mi-parcours et finale) du programme,
- l'appui logistique au Comité de Pilotage et aux Comités Techniques.

Les opérations administratives et financières seront sous la responsabilité des différentes structures d'exécution, en relation avec l'Unité de Gestion, sur la base du mécanisme des requêtes introduites par les responsables conformément aux programmes de travail établis.

### III – Composition

L'unité de gestion est composée d'un Coordonnateur assisté par un assistant administratif et financier. Elle est appuyée par la Conseillère au programme Gouvernance.

## Termes de référence du comité technique de composante

### I – Mission

Le Comité Technique de composante sera institué dans chaque composante, composé de représentants des différents volets de la composante et placé sous la coordination d'un département ou d'une institution.

Il a pour mission spécifique d'approuver les plans d'actions trimestriels des équipes en charge de l'exécution des différentes activités de la composante.

### II - Responsabilités et tâches

Dans chaque volet au sein des composantes, les ministères, institutions ou structures impliqué(e)s seront responsables des activités les concernant.

### IV - Composition du comité de pilotage

Chaque Comité Technique s'entourera donc de représentants des ministères ou des institutions concrètement impliqués dans les actions à mener et sera co-présidé par un représentant du PNUD.

Les responsables ou chefs de file des comités techniques des composantes composent le Secrétariat Permanent chargé d'appuyer le travail du Comité Supérieur de Pilotage. C'est ce Secrétariat Permanent, composé de différents chefs de file des composantes qui sera responsable de l'impulsion, l'animation et la coordination des activités relatives à la formulation du programme cadre national.

### V - Modalités de fonctionnement

Chaque Comité Technique de Composante se réunit au moins une fois par trimestre en séance ordinaire et peut se réunir en séance extraordinaire à tout moment si les circonstances l'exigent.

L'appui logistique au Comité de Pilotage et aux Comités Techniques sera assuré par l'Unité de Gestion du Programme Gouvernance installée au sein du Bureau du PNUD.

## Termes de référence du Coordonnateur du programme

### I – Mission

Sous l'autorité du Représentant Résident et/ou du Représentant Résident Adjoint du PNUD, et la supervision de la Conseillère au programme Gouvernance, et en concertation avec le Directeur National, le coordonnateur est responsable, avec les représentants des comités techniques des composantes, de l'exécution des activités et de la livraison des produits attendus.

### II - Responsabilités et tâches

Le Coordonnateur du programme est chargé de :

- Elaborer les plans de travail et les budgets trimestriels et annuels ;
- Veiller au respect des procédures administratives, financières et comptables ;
- Organiser les réunions mensuelles de l'unité de gestion ;
- Assurer la gestion administrative du programme ;
- Superviser la gestion des ressources humaines, financières et logistiques ;
- Assister les institutions chargées de l'exécution des activités ;
- Procéder à la signature des contrats ou des mémorandums d'accord avec les institutions chargées de l'exécution des activités ;
- Etablir et veiller à la mise à jour du fichier des institutions chargées de l'exécution des activités ;
- Faire le suivi de la mise en œuvre des activités et produire des rapports de suivi ;
- Fournir des services de conseil aux institutions chargées de l'exécution des activités ;
- Assurer le contrôle de qualité des activités ;
- Effectuer le contrôle interne de toutes les opérations ;
- Produire les rapports techniques et financiers trimestriels et annuels ;
- Transmettre les rapports techniques et financiers trimestriels et annuels au comité de pilotage ;
- Organiser en étroite collaboration avec le Directeur National les sessions du comité de pilotage ;
- Participer au secrétariat et à la préparation des compte-rendus du comité de pilotage ;
- Aider à l'organisation et assister les missions d'évaluation et d'audit ;
- Prendre une part active à l'organisation des revues ;
- Identifier et promouvoir les partenariats stratégiques ;
- Identifier les opportunités et contribuer à la mobilisation des ressources.

### III - Relations hiérarchiques et fonctionnelles

Le Coordonnateur a sous sa responsabilité l'Assistant administratif et financier. Il entretient des relations fonctionnelles avec le Directeur national.



#### **IV- Qualifications**

Le Coordonnateur du projet devrait être en possession d'un diplôme d'études supérieures dans l'un des domaines suivants : Sciences politiques, Sociologie politique, Droit ou Economie politique. Il devrait avoir une expérience d'au moins 10 ans dans le secteur public ou comme consultant indépendant. Le Coordonnateur du Programme devrait disposer d'une bonne connaissance des questions de Gouvernance et des problèmes de développement au Congo. Il devrait enfin avoir une très bonne maîtrise de la langue française et de l'informatique. Une bonne connaissance de l'Anglais et du système des Nations Unies serait un atout.

Une expérience des institutions congolaises et une aptitude à traiter avec les responsables politiques et administratifs de haut niveau sont un avantage.

## Termes de référence de l'Assistant administratif et financier

### I - Mission

Sous la supervision du Coordonnateur du programme, l'Assistant administratif et financier a la responsabilité de la gestion financière et comptable des ressources du programme.

### II - Responsabilités et tâches

L'Assistant administratif et financier est chargé de :

- Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans de travail et des budgets trimestriels et annuels ;
- Faire la programmation financière et suivre l'exécution budgétaire ;
- Suivre l'acquisition des biens et des services en relation avec le Centre de services ;
- Préparer les requêtes de paiement et suivre leur approbation ;
- Suivre l'établissement des chèques et le paiement des fournisseurs ;
- Assurer la gestion des fournitures et de la logistique ;
- Contribuer à la réalisation des révisions budgétaires ;
- Effectuer le contrôle interne des opérations ;
- Appuyer la gestion administrative ;
- Réaliser les inventaires annuels ;
- Préparer et assister les missions d'audit ;
- Préparer le rapport financier.

### III - Relations hiérarchiques et fonctionnelles

L'Assistant administratif et financier travaille sous la responsabilité hiérarchique du coordonnateur du programme.

### IV- Qualifications

L'Assistant administratif et financier doit être titulaire d'un brevet technique supérieur (BTS) en comptabilité, finances ou d'une licence en gestion ou sciences économiques. Il doit avoir une expérience d'au moins 3 ans dans un projet, un Cabinet comptable ou dans un département de comptabilité et finances d'une société privée. Il doit enfin avoir une bonne maîtrise de l'informatique.

**BUDGET GENERAL PROGRAMME D'APPUI A LA BONNE GOUVERNANCE**

N°	INTITULE DU COMPTE	2005	2006	2007	TOTAL en \$
71200	Consultant International	90 346	16 036	0	106 381
71300	Consultant local	152 987	60 382	40 646	254 015
71400	Services contractuels individuels	117 069	117 727	88 773	323 569
71500	Traitement Agents VNU	3 587	3 578	3 587	10 752
71600	Missions	130 178	256 237	277 221	663 635
72100	Services contractuels - compagnies	173 723	750 186	334 810	1 258 719
72200	Equipement et fournitures	337 778	129 807	123 997	591 582
72300	Matériel et Produits	23 518	0	0	23 518
72500	Publications	0	126 464	0	126 464
72800	Equipements technologiques	119 230	33 950	0	153 180
73100	Location et maintenance	21 941	53 313	31 805	107 059
74100	Services de cabinets	9 964	19 928	9 964	39 856
74500	Divers	87 840	89 895	63 177	240 911
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 268 161</b>	<b>1 657 501</b>	<b>973 979</b>	<b>3 899 641</b>



Programme des Nations Unies  
 Pour le Développement  
 République du Congo  
 Année : 2005  
 N° du projet :  
 Titre du Programme: Appui à la Bonne Gouvernance

Programme de travail

**TRAITEMENT DU PERSONNEL**

ID proj.	Produit escompté	Activités clés	Cadre temp.				Partenaire resp.	Budget prévisionnel				
			T1	T2	T3	T4		Fonds	Donateur	Description	Montant	
		Paiement du traitement du personnel contractuel du Projet								71405	Traitement Gestionnaire du Projet	55 651
										71405	Traitement de l'Assist Adm et Fin	33 122
	TOTAL											88 773

## FONCTIONNEMENT

ID proj.	Produit escompté	Activités clés	Cadre temp.				Partenaire resp.	Budget prévisionnel					
			T1	T2	T3	T4		Fonds	Donateur	Description	Montant		
		Services - Fournitures et Divers											
										72100	Services contractuels	10 881	
										72200	Equipements et fournitures	127 734	
										74500	Divers	12 000	
		<b>TOTAL</b>										<b>150 615</b>	

## ACTIVITES

### GOUVERNANCE DEMOCRATIQUE

Composante I -

#### Sous-composante 1 - I Renforcement du parlement

ID proj.	Produit escompté	Activités clés	Cadre temp.				Partenaire resp.	Fonds	Donateur	Budget prévisionnel		Montant
			T1	T2	T3	T4				Description		
	Les membres du Parlement formés à l'exercice de leur fonction législative et de contrôle de l'action gouvernementale.	Elaboration du plan de formation 1ere et 2eme phases de la formation exécutées et évaluées							71300	Consultant local	7 324	
									72100	Services contractuels	23 961	
									72200	Equipements et fournitures	1 265	
									73100	Location et maintenance	8 250	
									74500	Divers	2 040	
	<b>TOTAL</b>										<b>42 840</b>	
	Le Centre d'information et de la Recherche législative renforcé.	Evaluation du fonctionnement du centre, identification des besoins et dotation en matériels et documentation							71300	Consultant local	3 736	
									72800	Equipements technologiques	30 664	
									74500	Divers	498	
	<b>TOTAL</b>										<b>34 899</b>	
	Le Cyber fonctionnel dans toutes ses composantes.	Dotation en matériels Formation de deux agents							72800	Equipements technologiques	15 566	
									71300	Consultant local	3 736	
									74500	Divers	857	
	<b>TOTAL</b>										<b>20 160</b>	

ID proj.	Produit escompté	Activités clés	Cadre temp.				Partenaire resp.	Budget prévisionnel				
			T1	T2	T3	T4		Fonds	Donateur	Description	Montant	
	Fonctions du Parlement vulgarisées et dialogue avec la société civile établi.	Création d'un groupe de travail chargé de définir et vulgariser le rôle du parlement dans les départements. Organisation des activités de sensibilisation								71300	Consultant local	3 736
										71600	Missions	25 199
										72100	Services contractuels	20 071
										73100	Location et maintenance	3 587
										74500	Divers	3 587
	<b>TOTAL</b>											<b>56 181</b>
	Leadership des femmes parlementaires est renforcé.	Appui à l'exécution du plan d'action du réseau des femmes parlementaires d'Afrique Centrale										
										71600	Missions	28 696
										72100	Services contractuels	7 971
	<b>TOTAL</b>											<b>36 667</b>

Sous-composante 2 - 1 Appui aux nouvelles institutions démocratiques

iD proj.	Produit escompte	Activités clés					Partenaire resp.	Budget prévisionnel			Montant	
		T1	T2	T3	T4	Fonds		Donateur	Description			
	Un Plan National de Promotion et Protection des Droits Humains adopté	Formation des membres de la Commission								71600	Missions	3 746
		Elaboration du plan national								71200	Consultant International	7 473
										72100	Services contractuels	3 388
										72200	Equipements et fournitures	189
										73100	Location et maintenance	897
	<b>TOTAL</b>									74500	Divers	785
	<b>TOTAL</b>											<b>16 478</b>
	Les rapports relatifs aux droits humains régulièrement élaborés et remis aux organes habilités.	Formation des membres de la Commission nationale des droits de l'homme								71600	Missions	2 172
										71200	Consultant International	6 000
										72100	Services contractuels	3 388
										72200	Equipements et fournitures	189
										73100	Location et maintenance	897
	<b>TOTAL</b>									74500	Divers	632
	<b>TOTAL</b>											<b>13 278</b>
	Mécanisme Africain d'Evaluation entre les pairs mis en oeuvre	Formation des membres de la structure								72800	Equipements technologiques	11 698
		Elaboration du plan d'action de la mise en oeuvre								71600	Missions	7 146
										71200	Consultant International	5 990
										72100	Services contractuels	6 078
										72200	Equipements et fournitures	354
	<b>TOTAL</b>									73100	Location et maintenance	1 375
	<b>TOTAL</b>									74500	Divers	1 632
	<b>TOTAL</b>											<b>34 273</b>
	Le SCLC doté des capacités techniques de détecter les usurpations de fréquence	Elaboration du cahier des charges								71300	Consultant local	2 242
		Procédure de sélection des fournisseurs lancée								72100	Services contractuels	1 963
		Formation des membres du SCLC								72200	Equipements et fournitures	29 983
		Organisation des campagnes de sensibilisation								73100	Location et maintenance	897
										74500	Divers	18 405
	<b>TOTAL</b>											<b>53 490</b>
	Un programme national de formation/perfectionnement élaboré et exécuté à l'intention des professionnels du secteur.	Elaboration du programme national de formation des journalistes								72100	Services contractuels	1 196
										71200	Consultant International	9 715
										74500	Divers	498
	<b>TOTAL</b>											<b>11 409</b>





Sous-composante 3 - I Renforcement de la société civile et promotion des droits humains

ID proj.	Produit escompté	Activités clés	Cadre temp.				Partenaire resp.	Budget prévisionnel			
			T1	T2	T3	T4		Fonds	Donateur	Description	Montant
				L'équipe des membres de la force publique renforcée.	Organisation des journées sportives Elaboration du programme des journées sportives						
	<b>TOTAL</b>							72100	Services contractuels	1 196	
								74500	Divers	797	
	<b>TOTAL</b>									<b>18 353</b>	
	Les capacités des cliniques juridiques développées et renforcées.	Implantation de nouvelles cliniques juridiques à Dolisie et Kinkala Dotation en matériels et documentation						71600	Missions	5 769	
								72100	Services contractuels	518	
	<b>TOTAL</b>							74500	Divers	1 594	
	<b>TOTAL</b>									<b>7 881</b>	
	L'assistance judiciaire des femmes et enfants victimes de violences sexuelles effective.	Réalisation de l'étude sur la problématique						71300	Consultant local	11 957	
								71400	Service Contrats individuels	399	
								72100	Services contractuels	3 268	
								72200	Equipements et fournitures	125	
								73100	Location et maintenance	1 196	
	<b>TOTAL</b>							74500	Divers	797	
	<b>TOTAL</b>									<b>18 459</b>	

Sous-composante 4 - I Appui au cadre légal des partis politiques

ID proj.	Produit escompté	Activités clés	Cadre temp.				Partenaire resp.	Budget prévisionnel			
			T1	T2	T3	T4		Fonds	Donateur	Description	Montant
	Mise en place du cadre légal sur les partis politiques	Création du cadre de concertation Etude sur l'organisation des Partis politiques						71600		Missions	9 805
		Elaboration du Code de conduite						71200		Consultant International	12 000
		Finalisation de la loi sur les partis politiques						71300		Consultant local	3 736
		Création d'une base de données						74500		Divers	1 277
	<b>TOTAL</b>										<b>5 014</b>
	Renforcement des capacités des leaders et membres des partis politiques	Formation des leaders et membres						71400		Service Contrats individuels	27 898
								71500		Volontaires des VNIJs	3 587
								71300		Consultant local	11 199
								72100		Services contractuels	31 167
								72200		Equipements et fournitures	272
	<b>TOTAL</b>							73100		Location et maintenance	60
								74500		Divers	5 399
											<b>79 581</b>

**Composante II - GOUVERNANCE ADMINISTRATIVE**

**Sous-composante 1 - II Appui à la lutte contre la fraude et la corruption et renforcement de la transparence et de l'éthique.**

ID proj.	Produit escompté	Activités clés	Cadre temp.				Partenaire resp.	Budget prévisionnel		Montant		
			T1	T2	T3	T4		Fonds	Description			
	Les capacités des corps de contrôle et des membres de la commission la fraude et la corruption sont renforcées	Installation d'une unité de coordination auprès de la commission  Elaboration et exécution d'un plan de formation							72800	Equipements technologiques	5 305	
									74200	Publications	9 964	
										71300	Consultant local	15 544
										72100	Services contractuels	5 508
										72200	Equipements et fournitures	405
	<b>TOTAL</b>							73100	Location et maintenance	1 196		
								74500	Divers	1 631		
											<b>39 552</b>	
	Un dispositif de lutte contre la fraude et la corruption opérationnel et efficient	Elaboration des plans sectoriels  Révision des textes législatifs existants  Appuyer la mise en œuvre du plan national de lutte contre la fraude							71600	Missions	9 805	
									71200	Consultant International	15 681	
										71300	Consultant local	11 209
	<b>TOTAL</b>								74500	Divers	1 835	
											<b>38 530</b>	
	Un dispositif de réglementation des marchés publics est mis en place	Appuyer la révision des textes sur les marchés publics							71200	Consultant International	9 964	
										71300	Consultant local	3 736
										71600	Missions	4 918
										74200	Publications	4 982
	<b>TOTAL</b>							74500	Divers	1 180		
											<b>24 781</b>	

Sous-composante 2 - II Amélioration du fonctionnement de l'administration publique

ID proj.	Produit escompté	Activités clés	Cadre temp.				Partenaire resp.	Fonds	Donateur	Budget prévisionnel		Montant
			T1	T2	T3	T4				Description		
	L'organisation administrative est clarifiée.	Organiser les travaux d'élaboration d'un répertoire administratif								71300	Consultant local	7 324
	<b>TOTAL</b>									74500	Divers	598
	Les procédures administratives sont normalisées.	Collecte des données administratives								71300	Consultant local	7 324
	<b>TOTAL</b>									74500	Divers	598
		<b>TOTAL</b>										
	Le système de programmation des activités est mission).	Appuyer la mise en place des lettres administratives								71300	Consultant local	3 736
	<b>TOTAL</b>									74500	Divers	598
		<b>TOTAL</b>										4 334

Sous-composante 3 - II Renforcement de la coordination et de la concertation interministérielles.

ID proj.	Produit escompté	Activités clés	Cadre temp.				Partenaire resp.	Fonds	Donateur	Budget prévisionnel		Montant
			T1	T2	T3	T4				Description		
	Tableau de bord de coordination de l'action gouvernementale fonctionnel.	Appuyer la mise en place d'un tableau de bord								71600 Missions	7 146	
										71200 Consultant international	7 841	
										71300 Consultant local	100	
										72100 Services contractuels	15 663	
										72200 Equipements et fournitures	222	
										73100 Location et maintenance	299	
										74500 Divers	1 549	
	<b>TOTAL</b>										<b>32 820</b>	
	Un intranet gouvernemental est mis en place et fonctionnel	Appuyer la mise en place de l'intranet gouvernemental								72200 Equipements et fournitures	99 640	
										74500 Divers	4 982	
	<b>TOTAL</b>										<b>104 622</b>	
	Les textes législatifs et réglementaires et le JO sont régulièrement et largement publiés.	Appuyer les actions menées par le Secrétaire d'Etat au Développement Economique et Industriel								71300 Consultant local	4 932	
										74500 Divers	996	
										72800 Equipements technologiques	42 048	
										72200 Equipements et fournitures	76 711	
										72320 Produits chimiques	23 518	
										74500 Divers	7 361	
	<b>TOTAL</b>										<b>155 566</b>	

Composante III - GOUVERNANCE LOCALE

Sous-composante 1 - III Appui au processus de décentralisation

ID proj.	Produit escompté	Activités clés	Cadre temp.				Partenaire resp.	Budget prévisionnel			Montant
			T1	T2	T3	T4		Fonds	Donateur	Description	
	Comité technique d'évaluation de la décentralisation est appuyé	Dotation en matériels Organisations des formations des membres						71300		Consultant local	4 932
								72800		Equipements technologiques	13 950
								74500		Divers	996
	<b>TOTAL</b>										<b>19 878</b>
	Les responsables des collectivités décentralisées et leurs collaborateurs bénéficient d'une formation adaptée à l'exercice de leur mandat.	Organisation des formations						71600		Missions	11 484
								72100		Services contractuels	2 746
								72200		Equipements et fournitures	137
		Rédaction d'un programme de formation						73100		Location et maintenance	897
								74500		Divers	763
	<b>TOTAL</b>										<b>16 026</b>
	Les responsables des structures décentralisées bénéficient d'une formation	Organisation des formations						71300		Consultant local	5 978
								72100		Services contractuels	833
								72200		Equipements et fournitures	32
		Recrutement d'une équipe de formateurs						73100		Location et maintenance	598
								74500		Divers	598
	<b>TOTAL</b>										<b>8 040</b>

Sous-composante 2 - III Appui au développement local

ID proj.	Produit escompté	Activités clés	Cadre temp.				Partenaire resp.	Fonds	Donateur	Budget prévisionnel	
			T1	T2	T3	T4				Description	Montant
	Les domaines de compétences des comités du développement communautaire sont élargis et leurs capacités renforcées.	Création de nouveaux CGDC							71300	Consultant local	3 736
									74500	Divers	797
	<b>TOTAL</b>										<b>4 534</b>
	Plan local de gouvernance adopté dans la (les) zones ciblée(s)	Rédaction d'un manuel d'élaboration des plans locaux							71300	Consultant local	3 736
									72100	Services contractuels	5 978
									74500	Divers	797
	<b>TOTAL</b>										<b>10 512</b>



Composante IV - GOUVERNANCE ECONOMIQUE

Sous-composante 1 - IV Renforcement des capacités nationales dans la gestion économique et financière

ID proj.	Produit escompté	Activités clés	Cadre temp.				Partenaire resp.	Fonds	Donateur	Budget prévisionnel		
			T1	T2	T3	T4				Description	Montant	
	Des outils de prévision et d'analyse développés et utilisés dans la formulation des politiques.	Création d'une cellule d'appui technique							71300	Consultant local	8 669	
									72100	Services contractuels	2 053	
										72200	Equipements et fournitures	227
										73100	Location et maintenance	598
										74500	Divers	598
	<b>TOTAL</b>										<b>12 144</b>	
	Les capacités des cadres de la commission du pilotage de l'économie et de la gestion financière sont renforcées.	Elaboration et exécution du programme de formation							71300	Consultant local	3 886	
									72100	Services contractuels	11 149	
										72200	Equipements et fournitures	293
										73100	Location et maintenance	598
										74500	Divers	598
	<b>TOTAL</b>										<b>16 523</b>	

Sous-composante 2 - IV Appui au développement du secteur privé

ID proj.	Produit escompté	Activités clés	Cadre temp.				Partenaire resp.	Budget prévisionnel														
			T1	T2	T3	T4		Fonds	Donateur	Description	Montant											
	Un comité Permanent de concertation secteur public/secteur privé est mis en place.	Création du Comité																				
	<b>TOTAL</b>																				19 321	
	Un plan d'action de développement est élaboré.	Appuyer l'élaboration du plan de développement																				3 736
	<b>TOTAL</b>																					598
																						4 334

Composante V - APPUI A LA FORMULATION D'UN PROGRAMME CADRE NATIONAL DE BONNE GOUVERNANCE

ID proj.	Produit escompté	Activités clés	Cadre temp.				Partenaire resp.	Fonds	Donateur	Budget prévisionnel			
			T1	T2	T3	T4				Description	Montant		
	Le programme national de bonne gouvernance élaboré et validé.	Élaboration des diagnostics sectoriels Organisation des réunions techniques								71600	Missions	7 146	
										71200	Consultant International	7 841	
											72100	Services contractuels	4 783
											73100	Location et maintenance	598
											74500	Divers	1 196
	<b>TOTAL</b>											<b>21 563</b>	
	Partenariat entretenu.	Divers								74500	Divers	9 964	
	<b>TOTAL</b>	Formations du personnel								72100	Services contractuels	9 964	
												<b>19 928</b>	
	Un audit annuel est réalisé									74100	Services de cabinets	9 964	
	<b>TOTAL</b>									74500	Divers	996	
												<b>10 960</b>	

USD

**GRAND TOTAL** 1 268 161